

6 - Ressources budgétaires pour 2015 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

POLE PILOTAGE

I - Espaces Publics Numériques

Tarifs identiques à ceux de 2014

Catégories	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Moins de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
A partir de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
Bénéficiaires des minima sociaux - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
Détenteurs de la carte avantages jeunes - Besançon, Grand Besançon et Autres	Gratuit	Gratuit
Autres hors Besançon et hors Grand Besançon	18,00 €	Gratuit
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €	Gratuit
Remplacement carte perdue, égarée, endommagée, détruite, indisponible plus d'un mois	1,50 €	1,50 €
Par une carte à puce (suppression)	-	
Par une carte sans puce (suppression)	-	
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €	1,50 €
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,30 €	0,30 €
- Impression CV et lettre de motivation pour un emploi (maximum 5/jour)	Gratuit	Gratuit
- Cartes nominatives :		
20 unités	3,00 €	Suppression jamais utilisé
40 unités	6,00 €	
60 unités	9,00 €	

II - Photocopies

Tarif général

Il est proposé un tarif général de 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2014).

III - Communication

Documents et produits de promotion - Dépôt-vente Office de Tourisme - Prix de vente au public

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% d'augmentation
Bande fluorescente	1,00 €	1,00 €	0
Bidon sportif	2,00 €	2,00 €	0
Bracelet	2,00 €	2,00 €	0

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% d'augmentation
Casquette	4,50 €	4,50 €	0
Crayon/Stylo	1,20 €	1,20 €	0
Crayon stylo moyenne gamme		2,50 €	
Crayon/Stylo gamme supérieure	3,50 €	3,50 €	0
Eventail	2,20 €	2,20 €	0
«La Bisontine» Carafe 1 l	5,00 €	5,50 €	+ 10 %
«La Bisontine» Carafe ½ l	3,00 €	4,50 €	+ 50 %
«La Bisontine» Boîte carton carafe 1 litre	1,00 €	1,30 €	+ 30 %
«La Bisontine» Boîte carton carafe ½ litre	-	1,30 €	+ 40 %
«La Bisontine» Bouteille «nomade»	2,50 €	3,50 €	+ 40 %
Magnet rectangulaire	3,00 €	3,00 €	0
Magnet carré/rond	1,50 €	1,50 €	0
Magnets ronds : lot de 5	5,00 €	5,00 €	0
Montre femme et homme	40,00 €	40,00 €	0
Montre fantaisie adolescent	20,00 €	20,00 €	0
Montre fantaisie adulte	25,00 €	25,00 €	0
Mug	5,00 €	5,00 €	0
Parapluie	12,00 €	12,00 €	0
Polo/Sweat	12,00 €	12,00 €	0
Porte-clé moyenne gamme	6,00 €	6,00 €	0
Porte-étiquette à bagage	8,00 €	8,00 €	0
Pot à crayons	3,00 €	3,00 €	0
Pot/Vide-Poche	5,00 €	5,00 €	0
Règle	2,50 €	2,50 €	0
Réveil	9,90 €	9,90 €	0
Sablier	4,00 €	4,00 €	0
Sac à dos	8,00 €	8,00 €	0
Sac cabas	5,00 €	5,00 €	0
Sac tissu	2,00 €	2,00 €	0
Serviette invité	6,00 €	6,00 €	0
lSet de table (x 2)	7,00 €	7,00 €	0
Sous-main	2,00 €	2,00 €	0

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% d'augmentation
Tee-shirt adulte	8,00 €	8,00 €	0
Tee-shirt enfant	6,00 €	6,00 €	0
Tee-shirt adulte enfant ancienne collection	4,00 €	4,00 €	0
Tour de cou	1,00 €	1,00 €	0
Verre éco cup	1,00 €	1,00 €	0
Editions			
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	5,60 €	5,60 €	0
BD Besançon	5,00 €	5,00 €	0
BD Le pacte de Vauban	5,00 €	5,00 €	0
En tête à tête avec Victor Hugo	22,95 €	22,95 €	0

**Documents et produits de promotion - Prix pour boutiques partenaires et vente en nombre
(> à 10 pour tous objets sauf carafes et verres > à 12) à associations ou organismes partenaires**

	Tarifs 2014 HT *1	Tarifs 2015 HT *1	% d'augmentation
Bande fluorescente	0,60 €	0,60 €	0
Bidon sportif	1,00 €	0,90 €	- 10 %
Bracelet	0,70 €	0,70 €	0
Casquette	2,00 €	2,00 €	0
Crayon/Stylo	0,50 €	0,50 €	0
Crayon stylo moyenne gamme	-	1,00 €	
Crayon/Stylo gamme supérieure	1,60 €	1,60 €	0
rEventail	1,00 €	1,00 €	0
«La Bisontine» Carafe 1 l	2,50 €	2,75 €	+ 10 %
«La Bisontine» Carafe ½ l	1,50 €	2,20 €	+ 46,6 %
«La Bisontine» Boîte carton carafe 1 litre	0,30 €	0,70 €	+ 133 % **
«La Bisontine» Boîte carton carafe ½ litre	-	0,75 €	
«La Bisontine» Bouteille «nomade»	1,50 €	2,00 €	+ 33 %
Magnet rectangulaire	1,30 €	1,30 €	0
Magnet carré/rond	1,00 €	1,00 €	0
Magnets ronds : lot de 5	2,00 €	2,00 €	0
Montre	25,00 €	25,00 €	0
Montre fantaisie adolescent	12,00 €	12,00 €	0
Montre fantaisie adulte	15,00 €	15,00 €	0

	Tarifs 2014 HT *1	Tarifs 2015 HT *1	% d'augmen- tation
Mug	2,50 €	2,50 €	0
Parapluie	5,50 €	5,50 €	0
Polo/Sweat	8,00 €	8,00 €	0
Porte-clé moyenne gamme	3,00 €	3,00 €	0
Porte-étiquette à bagage	4,00 €	4,00 €	0
Pot à crayons	1,50 €	1,50 €	0
Pot/Vide-poche	2,00 €	2,00 €	0
Règle	1,00 €	1,00 €	0
Réveil	5,00 €	5,00 €	0
Sablier	2,00 €	2,00 €	0
Sac à dos	6,00 €	6,00 €	0
Sac cabas	3,00 €	3,00 €	0
Sac tissu	1,00 €	1,00 €	0
Serviette invité	2,50 €	2,50 €	0
Set de table (x 2)	4,00 €	4,00 €	0
Sous-main	0,80 €	0,80 €	0
Tee-shirt adulte	3,00 €	3,00 €	0
Tee-shirt enfant	2,50 €	2,50 €	0
Tee-shirt adulte enfant ancienne collection	2,00 €	2,00 €	0
Tour de cou	0,50 €	0,50 €	0
Verre éco cup	0,50 €	0,50 €	0
Editions			
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	2,50 €	2,50 €	0
BD Besançon	3,00 €	3,00 €	0
BD Le Pacte de Vauban	3,00 €	3,00 €	0
En tête à tête avec Victor Hugo	16,95 €	16,95 €	0

*1 car vente non assujettie à TVA

** réajustement par rapport au coût achat unitaire par Direction Eau et Assainissement : 0,70 € HT

Productions audiovisuelles

Tarifs identiques à 2014

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Toutes productions audiovisuelles sur support VHS ou DVD	10,20 €	10,20 €

IV - Besançon Votre Ville**Tarifs identiques à 2014**

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Abonnement annuel forfaitaire		
. tarif France	18,00 €	18,00 €
. tarif Étranger	38,50 €	38,50 €

V - Photothèque

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Photothèque		
Droit d'utilisation d'une image	1 photo : 30 €	1 photo : 30 €
Gratuité possible pour les associations à but non lucratif	5 photos : 100 € 10 photos : 150 €	3 photos : 60 € 5 photos : 100 € 10 photos : 150 €

VI - Droits de place**A. Foires et marchés**

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

Tarifs de base	Tarifs-2014	Tarifs 2015	% augmen-tation
a) - Marchés sans alimentation électrique (Ile de France - Saint-Ferjeux - Tarragnoz)			
<i>Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,86	0,88	2,32 %
Le mètre linéaire par jour	1,59	1,62	1,88 %
Abonnement mensuel (remise 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,11	3,17	2 %
Le mètre linéaire par journée	5,72	5,83	2 %
Abonnement trimestriel (remise 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,31	8,48	2 %
Le mètre linéaire par journée	15,32	15,63	2 %
b) - Marchés équipés d'alimentation électrique (Révolution, Tilleuls, Cassin, Epoisses, Jouffroy)			

Tarifs de base	Tarifs-2014	Tarifs 2015	% augmentation
Le mètre linéaire par demi-journée	0,87	0,89	2,91 %
Le mètre linéaire par jour	1,62	1,65	2 %
Abonnement mensuel (remise de 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,16	3,22	1,90 %
Le mètre linéaire par jour	5,81	5,93	2 %
Abonnement trimestriel (remise de 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,44	8,61	2 %
Le mètre linéaire par journée	15,54	15,85	2 %
c) - Foire mensuelle			
Le mètre linéaire	2,10	2,15	2,38 %
Abonnement trimestriel : le mètre linéaire	4,20	4,30	2,38 %
Abonnement annuel : le mètre linéaire	15,06	15,35	1,93 %
d) - Dimanches et jours fériés - Tarifs majorés de 50 %			
e) - Vente de fleurs Toussaint			
Le mètre linéaire (pour la période)	7,96	8,15	2,39 %
f) - Vente de sapins			
Prix emplacement de 15 m ² par jour	18,24	18,60	1,97 %
Forfait emplacement de 15 m ² - par semaine	30,30	31,00	2,31 %

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une majoration de 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

B. Marché Beaux-Arts

Application d'une augmentation des tarifs de 10 % (pour compenser partiellement les charges d'entretien de la structure, par la Ville).

Cases + Parking + Réserve	Superficie	Prix mensuel	
		Tarifs 2014	Tarifs 2015
A1 + A2**	65,63 m ²	1 509,31	1 660,24
A3 + A4**	51,28 m ²	1 224,29	1 346,72
B1+B2	38,43 m ²	1 053,57	1 158,93
B3	21,76 m ²	582,61	640,87
B4	16,67 m ²	469,95	516,95
C1	16,67 m ²	469,95	516,95
C2	16,67 m ²	469,95	516,95

Cases + Parking + Réserve	Superficie	Prix mensuel	
		Tarifs 2014	Tarifs 2015
C3	16,67 m ²	469,95	516,95
C4	16,67 m ²	469,95	516,95
D1+D3	33,34 m ²	940,90	1 034,99
D2+D4	33,34 m ²	940,90	1 034,99
E1+E2	35,70 m ²	993,68	1 093,05
F1+F3	33,34 m ²	940,90	1 034,99
F2 +F4	33,34 m ²	940,90	1 034,99
G1	16,67 m ²	469,95	516,95
G2	16,67 m ²	469,95	516,95
G3	16,67 m ²	469,95	516,95
G4	16,67 m ²	469,95	516,95
H1+H2+H3 +H4 **	66,68 m ²	1 630,92	1 794,01
I1	17,41 m ²	487,20	535,92
I2	17,41 m ²	487,20	535,92
J1+J2+J3+N1+N2**	58,75 m ²	1 576,19	1 733,81
K1+K2	29,40 m ²	854,63	940,09
L1	23,65 m ²	624,22	686,64
L2	22,50 m ²	598,85	658,74
M1+M2	27,88 m ²	810,12	891,13
Restaurant PUM	Parking	70,00	77,00

** Voir délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2012 : réduction de 10 %

Clefs	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmen- tation
Clefs perdues	46	47	2 %
Délivrance de clefs supplémentaires	46	47	2 %

C. Manifestations publicitaires

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmen- tation
Emplacement/par jour	18,00	18,40	2 %
Camion-vente/par jour*	67,00	68,35	2 %

* Tarif doublé en zone piétonne et sites aménagés (cf. chapitre XI : modalités d'application, article 1^{er})

D. Expositions

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmentation
Par véhicule et par jour	4,25	4,35	2,35 %
Autres expositions : le m ² par jour	0,75	0,77	2,66 %

E. Fêtes foraines

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmentation
a) Fêtes de quartier			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,07	1,09	1,87 %
- de 200 à 400 m ² - le m ²	0,77	0,79	2,60 %
- au dessus de 400 m ² - le m ²	0,69	0,70	1,45 %
b) Fête de Palente (avec électricité) **			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,65	1,68	1,82 %
- de 200 à 400 m ² - le m ²	1,20	1,22	1,66 %
- au-dessus de 400 m ²	1,06	1,08	1,89 %
c) Fêtes de Granvelle			
- le m ²	1,30	1,33	2,30 %
d) Manège Centre-Ville			
- le m ² par semaine	1,30	1,33	2,30 %
e) Manège installation week-end (droit minimum)	67,00	68,40	2,09 %
f) Fêtes de Pâques (sans électricité)			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	2,25	2,30	2,22 %
- de 200 à 400 m ² - le m ²	1,48	1,51	2,00 %
- au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,29	1,32	2,32 %
g) Fêtes de Pâques (avec électricité)			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	3,64	3,71	1,92 %
- de 200 à 400 m ² - le m ²	2,67	2,72	1,87 %
- au-dessus de 400 m ²	2,35	2,40	2,12 %
h) Remorque	4,25	4,35	2,35 %
i) Caravane			
Droit de stationnement (groupe de caravanes par manège)	2,20	2,25	2,27 %

F. Cirques

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmentation
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m ²)	509,00	519,00	1,96 %
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m ²) et théâtre marionnettes	113,50	115,75	1,98 %
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 099,00	1 121,00	2 %
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 647,00	1 680,00	2 %

G. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augm.
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	57,85	59,00	2 %
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art) *	73,00	74,50	2 %
c) Marrons chauds	100,00	102,00	2 %
d) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc.)* :			
- Surface de l'échoppe < 20 m ²	100,00	102,00	2 %
Tarif forfaitaire de 4 à 6 jours	60,00	61,20	2 %
Tarif forfaitaire 1 à 3 jours			
- Surface de l'échoppe > 20 m ²	200,00	204,00	2 %
Tarif forfaitaire de 4 à 6 jours			
e) Alimentation électrique sur site équipé (échoppes...)	36,50	37,25	2 %
f) Autres produits	259,80	265	2 %

* tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés

VII - Droits de stationnement**A. Artisans - Stationnement**

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% Augmentation
Stationnement voies piétonnes et voies aménagées			
- prix par jour	21,90	22,30	1,83 %
- prix par demi-journée	11,60	11,80	1,72 %
Carnet stationnement	33,00	33,60	1,82 %

Gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon et de la CAGB.

B. Taxis - Droits de stationnement

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% Augmentation
Redevance mensuelle	39,00	39,80	2,05 %

VIII - Fourrière animale

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmentation
Pension journalière chiens	7,00	7,20	2,86 %
Pension journalière chats	3,60	3,70	2,78 %
Frais de capture	47,00	48,00	2,19 %
* tarifs doublés de 19 h à 9 h, ainsi que week-end et jours fériés	94,00	96,00	2,19 %
* capture des chiens classés dangereux par la loi	94,00	96,00	2,19 %
Frais vétérinaire (diagnose chiens de type molossoïde)	77,50	79,00	1,93 %
Frais vétérinaires : frais d'identification par puce	65,00	66,30	2 %

Les interventions du vétérinaire engagées pour l'animal pourront être à la charge de son propriétaire, en particulier les diagnostics pour les chiens de type molossoïde.

IX - Atelier de distillation

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmentation
Location journée pour résidents à Besançon	27,20	27,75	2 %
Location journée pour non-résidents à Besançon	45,00	45,90	2 %
Forfait nettoyage	68,70	70,00	1,89 %

X - Affichage sauvage

Dépose des affiches par services municipaux	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmentation
Association : de 1 à 10 affiches	74,60	76,00	1,88 %
Par dizaine supplémentaire	37,15	37,90	2,02 %
Sociétés commerciales	541,30	552,00	1,98 %

XI - Autorisations de voirie (Police Municipale)**Tarif 1 :**

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	An	11,25	11,50	2,22 %
2	Porte menus	u	An	11,25	11,50	2,22 %
3	Appareil de distribution automatique	u	An	65,70	67,00	2 %
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	An	13,35	13,60	1,87 %
5	Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	40,00	40,00	0 %
	½ Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	20,00	20,00	0 %
6	Terrasse couverte	m ²	An	56,50	57,70	2,12 %
7	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	An	51,70	52,80	2,13 %
8	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	68,00	69,00	1,47 %
9	Calicot en façade	u		68,00	69,00	1,47 %
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	68,00	69,00	1,47 %
11	Droit de stationnement sur emplacement matérialisé	m ²	An		13,60	création
12	Droit de stationnement sur emplacement payant	m ²	An		27,20	création

Tarif 2 : tarifs Zone piétonne et semi-piétonne

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	An	22,50	23,20	3,11 %
2	Porte menus	u	An	22,50	23,20	3,11 %
3	Appareil de distribution automatique	u	An	131,40	135,35	3 %
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	An	26,70	27,50	3 %
5	Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	40,00	40,00	0 %
	½ Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	20,00	20,00	0 %
6	Terrasse couverte	m ²	An	113,00	115,25	3 %
7	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	An	103,40	106,50	3 %
8	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	136,00	138,00	2,98 %
9	Calicot en façade	u		136,00	138,00	2,98 %
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	136,00	138,00	2,98 %
11	Droit de stationnement sur emplacement matérialisé	m ²	An		27,20	création
12	Droit de stationnement sur emplacement payant	m ²	An		54,40	création

Tarif 3 : tarifs secteurs aménagés

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	An	22,50	28,10	25 %
2	Porte menus	u	An	22,50	28,10	25 %
3	Appareil de distribution automatique	u	An	131,40	164,25	25 %
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	An	26,70	33,40	25 %
5	Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	40,00	40,00	0
	½ Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	20,00	20,00	0
6	Terrasse couverte	m ²	An	113,00	141,25	25 %
7	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	An	103,40	129,25	25 %
8	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	136,00	170,00	25 %
9	Calicot en façade	u		136,00	170,00	25 %
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	136,00	170,00	25 %
11	Droit de stationnement sur emplacement matérialisé	m ²	An		34,00	Création
12	Droit de stationnement sur emplacement payant	m ²	An		68,00	Création

Tarifs 4 : Planoise - Montrapon - Fontaine Ecu - Clairs-Soleils - Palente-Orchamps - Grette

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	Tarifs 2015	Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	An	5,75	création
2	Porte menus	u	An	5,75	création
3	Appareil de distribution automatique	u	An	33,50	création
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	An	6,80	création
5	Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	40,00	création
	½ Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	20,00	création
6	Terrasse couverte	m ²	An	27,85	création
7	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	An	26,40	création
8	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	34,50	création
9	Calicot en façade	u		34,50	création
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	34,50	création
11	Droit de stationnement sur emplacement matérialisé	m ²	An	6,80	création
12	Droit de stationnement sur emplacement payant	m ²	An	13,60	création

Modalités d'application des 4 tarifs :**Article 1^{er} :**

Le tarif 1 est appliqué au centre-ville, hors zone piétonnière et sites particuliers aménagés par la Ville.

Le tarif 2 est appliqué en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Rue d'Anvers
- Grande Rue entre les rues des Boucheries et la Place Victor Hugo.
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,
- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarrail,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

Le tarif 3 est appliqué dans les sites particuliers aménagés par la Ville :

- Quai Veil Picard,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Grande Rue (vers Pont Battant et Quai Vauban)
- Rue des Boucheries,
- Place de la Révolution,
- Avenue Cusenier,

- Pont de la République,
- Avenue Carnot,
- Avenue Fontaine Argent,
- Place Flore,
- Avenue Foch,
- Chemin du Vernois.

Le tarif 4 est appliqué dans les quartiers périphériques : Planoise, Grette, Montrapon, Fontaine Ecu, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps...

Il résulte de l'application d'une réduction de 50 % du tarif 1.

Article 2 : Pour les tarifs 1, 2, 3 et 4, le droit minimum perçu par autorisation sera de :

- Tarif 1 : 69 €
- Tarif 2 : 138 €
- Tarif 3 : 170 €
- Tarif 4 : 34,50 €.

Article 3 - Rappel - Conformément à l'arrêté municipal du 16 juillet 2004 portant sur la réglementation des terrasses et étalages, toute année commencée est due dans son intégralité.

Le droit des autorisations mentionnées aux différents tableaux sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite la 2^{ème} partie de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
Entre 20 et 30 jours	1/12 ^{ème} des droits dus
Entre 31 et 60 jours	2/12 ^{ème} des droits dus
Entre 61 et 90 jours	3/12 ^{ème} des droits dus

Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes.

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

POLE GESTION ET MODERNISATION**XII - Tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal**

- 1 - Emplacement pour une antenne de radio associative : 744 € (+ 0,95 %)
- 2 - Emplacement pour une antenne de radio non associative : 7 861 € (+ 1 %)
- 3 - Emplacement pour une antenne de téléphonie mobile : 9 827 € (+ 1 %)
- 4 - Occupation d'un local technique (nouveau) :
 - Local technique mis à disposition des radios commerciales : 360 €
 - Local technique mis à disposition des radios locales : 30 €

Occupation du domaine privé de la Ville par panneaux publicitaires :

- 1 - Panneau simple face ou double face sur terrain de la Ville - Tarif annuel : 1 619 € (+ 1 %)
- 2 - Panneau sur mur d'immeuble - Tarif annuel : 808 € (+ 1 %).

POLE DES SERVICES A LA POPULATION

XIII - Education

A - Restauration scolaire et fourniture de repas

La Direction Education assure la restauration scolaire dans les écoles de Besançon.

Les tarifs proposés pour l'année civile 2015 dans les restaurants scolaires des écoles bisontines et pour les autres repas sont les suivants :

Prestations	Bénéficiaires	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% d'augmentation	
Fourniture de repas aux restaurants scolaires des écoles publiques bisontines	Elèves bisontins	QF inférieur à 370	1,50 €	1,50 €	0
		QF entre 370 et 680	Taux d'effort à 0,41 %	Taux d'effort à 0,41 %	0
		QF entre 681 et 1 122	Taux d'effort à 0,49 %	Taux d'effort à 0,49 %	0
		QF supérieur à 1 122	5,50 €	5,80 €	+ 0,30 € soit + 5,5 %
		Repas exceptionnel quel que soit le QF	5,70 €	6,00 €	+ 0,30 € soit + 5,3 %
	Elèves habitant la Communauté d'Agglomération excepté Besançon	Fréquentation régulière	5,85 €	6,15 €	+ 0,30 € soit + 5,1 %
		Repas exceptionnel	6,05 €	6,35 €	+ 0,30 € soit + 5,0 %
	Elèves habitant hors Communauté d'Agglomération	Fréquentation régulière	6,25 €	6,55 €	+ 0,30 € soit + 4,8 %
		Repas exceptionnel	6,45 €	6,75 €	+ 0,30 € soit + 4,7 %
	Autres tarifs	Elèves pris en charge par des associations	2,25 €	2,25 €	0
		Intervenants	3,50 €	3,80 €	+ 0,30 € soit + 8,6 %
		Stagiaires	2,90 €	3,20 €	+ 0,30 € soit + 10,3 %
		Enseignants	6,20 €	6,50 €	+ 0,30 € soit + 4,8 %

Le quotient familial (QF) pris en compte est justifié par une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales fournie au moment de l'inscription ou, pour les familles ne bénéficiant pas de prestations familiales, par l'avis d'imposition de l'année précédente. Le quotient familial n'est révisé en cours d'année scolaire qu'en cas de changement dans la composition de la famille.

La Direction Education fournit également les mercredis et durant les vacances scolaires, des repas aux centres de loisirs des associations suivantes : Les Francas, MJC de Palente, MJC des Clairs-Soleils, Profession Sports, Le Barboux, Centre Omnisports Pierre Croppet, ASEP et ALEDD.

Prestations		Tarifs 2014	Tarifs 2015	% d'augmentation
Fourniture de repas aux accueils de loisirs	Fourniture et livraison sans service à table	3,95 €	3,95 €	+ 0 %
	Fourniture et livraison avec service à table	4,50 €	4,50 €	+ 0 %
	Fourniture de goûters (livré avec les repas)	0,60 €	0,60 €	+ 0 %

B - Frais de scolarité des enfants des communes extérieures scolarisés dans les écoles publiques de Besançon

	Tarif 2013/2014	Tarifs 2014/2015	% augmentation
Enseignement maternel	1 454 €	1 335 €	- 8,2 %
Enseignement élémentaire	654 €	604 €	- 7,6 %

XIV - Etablissements et Service d'Accueil du Jeune Enfant

A. Fixation du taux horaire de participation des familles

La Ville de Besançon a signé des conventions de financement (Prestation de Service Unique - PSU) avec la Caisse d'Allocations Familiales et applique en conséquence le barème CNAF actualisé chaque année au 1er janvier pour le calcul du tarif horaire.

Le taux d'effort horaire est variable selon les ressources et la composition de la famille.

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables x taux horaire x le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi.

La participation des familles est révisée au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour les fratries, un abattement de 50 % est consenti sur le montant de la facture de l'accueil de l'enfant aîné.

Accueil régulier en établissements d'accueil collectif et en service familial

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial
1 enfant	0,06 %	0,05 %
2 enfants	0,05 %	0,04 %
3 enfants	0,04 %	0,03 %
4 enfants	0,03 %	0,03 %
5 enfants	0,03 %	0,03 %
6 enfants	0,03 %	0,02 %
7 enfants	0,03 %	0,02 %
8 enfants	0,02 %	0,02 %
9 enfants	0,02 %	0,02 %
10 enfants	0,02 %	0,02 %

Le taux d'effort immédiatement inférieur est appliqué lorsqu'un enfant handicapé (bénéficiaire de l'Allocation d'éducation d'enfant handicapé -Aeeh-) est à charge de la famille sur production du justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La prise en charge d'un repas supplémentaire en service d'accueil familial sera facturée aux familles sur la base de 3,46 € au 1^{er} janvier 2015 (soit une augmentation de 1 % par rapport au tarif de 3,43 € appliqué en 2014).

Accueil occasionnel dans les établissements d'accueil collectif

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée pour habitants Besançon	Taux d'effort par heure facturée pour habitants autres communes
1 enfant	0,06 %	0,08 %
2 enfants	0,05 %	0,07 %
3 enfants	0,04 %	0,06 %
4 enfants	0,03 %	0,05 %
5 enfants	0,03 %	0,05 %
6 enfants	0,03 %	0,05 %
7 enfants	0,03 %	0,05 %
8 enfants	0,02 %	0,04 %
9 enfants	0,02 %	0,04 %
10 enfants	0,02 %	0,04 %

Le taux d'effort immédiatement inférieur est appliqué lorsqu'un enfant handicapé (bénéficiaire de l'Allocation d'éducation d'enfant handicapé - Aeeh-) est à charge de la famille sur production du justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

B. Ressources des familles prises en compte pour le calcul de la participation familiale

1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les ressources des familles sont communiquées à la Ville par le service télématique CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales.

2. Pour les non ressortissants du régime général de Sécurité Sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :

- ressources de l'année N-2 mentionnées sur le dernier avis d'imposition avant toute déduction,
- pensions alimentaires versées ou perçues.

3. A défaut de production des justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources figurant au barème CNAF.

C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité qui est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels était fixée à 4,75 € en 2014.

Afin de maintenir la qualité des repas et des goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2015 à 4,80 € (soit une augmentation de 1 %).

D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues des établissements et service d'accueil du Jeune Enfant

A compter du 1^{er} janvier 2015, il est proposé de maintenir l'heure de vacation des pédiatres à 38,24 € et celle des psychologues à 26,92 €.

XV - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Il est proposé les tarifs suivants concernant les concessions, les taxes d'inhumation et la taxe de crémation :

Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015 (+ 3 %)	Tarifs 2014	Tarifs 2015 (+ 3 %)
PLEINE TERRE (non constructible) - Achat et Renouvellement				
Emplacement pour 15 ans	227,80 €	234,60 €	65,20 €	67,20 €
Emplacement pour 30 ans	416,25 €	428,70 €	95,60 €	98,50 €
Emplacement pour 50 ans	832,50 €	857,50 €	95,60 €	98,50 €
Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concessions nouvelles)	-	-	95,60 €	98,50 €
PLEINE TERRE (constructible) - Achat et Renouvellement				
Emplacement pour 30 ans	519,80 €	535,40 €	191,30 €	197,00 €
Emplacement pour 50 ans	1 038,55 €	1 069,70 €	191,30 €	197,00 €

Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015 (+ 3 %)	Tarifs 2014	Tarifs 2015 (+ 3 %)
CAVEAUX PRE-EDIFIES du Cimetière de Saint-Claude				
1) Achat : 30 ans				
2/3 places	1 974,60 €	2 033,80 €	191,30 €	197,00 €
4 places	2 161,95 €	2 226,80 €	191,30 €	197,00 €
6 places	2 368,90 €	2 440,00 €	191,30 €	197,00 €
2) Achat : 50 ans				
2/3 places	2 493,25 €	2 568,00 €	191,30 €	197,00 €
4 places	2 680,70 €	2 761,10 €	191,30 €	197,00 €
6 places	2 884,60 €	2 971,10 €	191,30 €	197,00 €
3) Achat : perpétuelle (hors droit d'enregistrement)				
Ne fait plus l'objet de concessions nouvelles	-	-	191,30 €	197,00 €
4) Renouvellement				
30 ans	519,80 €	535,40 €	191,30 €	197,00 €
50 ans	1 038,55 €	1 069,70 €	191,30 €	197,00 €
CAVEAU PROVISoire				
Droit de séjour du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	gratuit	gratuit	-	-
Droit de séjour à partir du 16 ^{ème} jour, par journée	6,20 €	6,40 €	-	-
TERRAIN NON CONCEDE	gratuit	gratuit	65,20 €	67,20 €
JARDIN D'URNES 30 ans				
1) Pleine terre constructible -Achat (St-Ferjeux, St-Claude, Champs Bruley)	208,10 €	214,30 €	39,30 €	40,50 €
2) Emplacement avec caveau pré-édifié - Achat (St-Claude, Chaprais)	584,00 €	601,50 €	39,30 €	40,50 €
3) Renouvellement	208,10 €	214,30 €	39,30 €	40,50 €
JARDIN D'URNES 50 ans				
1) Pleine terre constructible - Achat (St-Ferjeux, St-Claude, Champs Bruley)	519,80 €	535,40 €	39,30 €	40,50 €
2) Emplacement avec caveau pré-édifié - Achat (St-Claude, Chaprais)	897,70 €	924,60 €	39,30 €	40,50 €
3) Renouvellement	519,80 €	535,40 €	39,30 €	40,50 €

COLUMBARIUMS <i>50 ans maximum</i>	Tarifs 2014		Tarifs 2015 (+ 3 %)	
	Achat	Renouvellement	Achat	Renouvellement
Dimension (L x l x P) en cm : Saint-Claude : 35 x 35 x 35 - Saint-Ferjeux : 40 x 40 x 33				
5 ans	632,65 €	383,10 €	651,60 €	394,60 €
10 ans	1 015,75 €	766,20 €	1 049,20 €	789,20 €
15 ans	1 398,85 €	1 149,30 €	1 440,80 €	1 183,80 €
20 ans	1 781,95 €	1 532,40 €	1 835,40 €	1 578,40 €
25 ans	2 165,05 €	1 915,50 €	2 230,00 €	1 973,00 €
30 ans	2 548,15 €	2 298,60 €	2 624,60 €	2 367,60 €
35 ans	2 931,25 €	2 681,70 €	3 019,20 €	2 762,20 €
40 ans	3 314,35 €	3 064,80 €	3 413,80 €	3 156,70 €
45 ans	3 697,45 €	3 447,90 €	3 808,40 €	3 551,30 €
50 ans	4 080,55 €	3 831,00 €	4 203,00 €	3 945,90 €
Dimension (L x l x P) en cm : Saint-Ferjeux : 22 x 30 x 40				
5 ans	316,30 €	191,55 €	325,80 €	197,30 €
10 ans	507,85 €	383,10 €	523,10 €	394,60 €
15 ans	699,40 €	574,65 €	720,40 €	591,90 €
20 ans	890,95 €	766,20 €	917,40 €	789,20 €
25 ans	1 082,50 €	957,75 €	1 115,00 €	986,50 €
30 ans	1 274,05 €	1 149,30 €	1 312,30 €	1 183,80 €
35 ans	1 465,60 €	1 340,85 €	1 509,60 €	1 381,10 €
40 ans	1 657,15 €	1 532,40 €	1 706,90 €	1 578,40 €
45 ans	1 848,70 €	1 723,95 €	1 904,20 €	1 775,70 €
50 ans	2 040,25 €	1 915,50 €	2 101,50 €	1 973,00 €
La taxe d'inhumation pour les columbariums est de 40,50 € en 2015.				

Le montant de chaque vacation de police pour les opérations funéraires est fixé à 20 €.

Taxe de crémation :

- La taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium sera de 41,10 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

- En cas d'inhumation dans un des cimetières de la Ville suite à une crémation, la taxe d'inhumation est perçue, sauf en cas de crémation au crématorium de Besançon. En cas de fermeture de celui-ci, aucune taxe d'inhumation ne sera demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

Crématorium

Le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} janvier. Ils seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la présente séance.

XVI - Hygiène**Désinfection et désinsectisation**

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmentation
Désinfection au poste			
Etuve complète	11,84 €	11,96 €	+ 1,00 %
Désinfection ou désinsectisation à domicile			
F1	27,76 €	28,04 €	+ 1,00 %
F2	32,58 €	32,91 €	+ 1,00 %
F3	36,48 €	36,84 €	+ 1,00 %
F4	44,06 €	44,50 €	+ 1,00 %
F5	48,04 €	48,52 €	+ 1,00 %
F6 et plus	53,73 €	54,27 €	+ 1,00 %
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	21,10 €	21,31 €	+ 1,00 %
Immeuble (par logement) ou collectivité	15,53 €	15,68 €	+ 1,00 %
Foyer-logement (par logement)	2,06 €	2,08 €	+ 1,00 %
Dératisation			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	7,74 €	7,82 €	+ 1,00 %
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	14,23 €	14,37 €	+ 1,00 %
Souricide, le kg	17,21 €	17,38 €	+ 1,00 %
Poste d'appâtage rat, sécurisé plastique	10,21 €	10,31 €	+ 1,00 %
Poste d'appâtage rat, carton	0,60 €	0,61 €	+ 1,00 %
Plaques de glu	3,24 €	3,27 €	+ 1,00 %
Forfait déplacement + intervention	19,61 €	19,81 €	+ 1,00 %
Divers			
Absorbeur d'odeurs	16,29 €	16,45 €	+ 1,00 %
Forfait déplacement + intervention	19,61 €	19,81 €	+ 1,00 %

XVII - Commerce**Occupations commerciales du domaine public**

Mise à disposition de chalets, tarifs par unité :

- Chalet de 3 mètres : 10 € par jour jusqu'à 2 jours, 5 € par jour de 2 à 15 jours consécutifs, 125 € au-delà.
- Chalet de 4 mètres : 15 € par jour jusqu'à 2 jours, 7,50 € par jour de 2 à 15 jours consécutifs, 150 € au-delà.
- Chalet de 6 mètres: 20 € par jour jusqu'à 2 jours, 10 € par jour de 2 à 15 jours consécutifs, 175 € au-delà.
- Chalet restaurant de Noël : 400 € pour la période.
- Chalet de vin chaud marché de Noël : 400 € pour la période.
- Droits de place à l'occasion des braderies: 2,30 € le mètre linéaire par jour.

Une caution est demandée pour la mise à disposition de chalets aux associations organisatrices des manifestations :

- 500 € pour la mise à disposition de 1 ou 2 chalets,
- 1 000 € pour la mise à disposition de 3 à 5 chalets,
- 1 500 € pour la mise à disposition de 6 à 10 chalets,
- 2 000 € pour la mise à disposition de 11 à 20 chalets,
- 2 500 € pour une mise à disposition au-delà de 20 chalets.

POLE SERVICES TECHNIQUES - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

XVIII - Stationnement

A. Stationnement payant sur voirie

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Zone Chrono Secteur courte durée	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 1 h 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 30 mn pour les détenteurs de la carte de stationnement	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,40 € par 45 mn fractionnables par tranche de 0,10 € Minimum de perception : 0,70 € Durée maximale autorisée : 1 h 30 Suppression de la carte (disparition de la solution Monéo courant 2015)
Zone Mezzo Secteur Moyenne durée	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 3 heures	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,40 € par heure fractionnable par tranche de 0,10 € Minimum de perception : 0,70 € Durée maximale autorisée : 3 heures
	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an
Zone Tempo Secteur longue durée (jaune)	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,20 € par heure avec un maximum de 5 €/24 h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,40 € par heure avec un maximum de 7 €/24 h fractionnables par tranche de 0,10 € Minimum de perception : 0,70 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés
	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an

Bornes de recharges véhicules électriques	Tarifs 2014	Tarifs 2015
En voirie (Place Saint-Jacques et contre allée Granvelle)	De 9 h à 19 h, 7j/7: 1 € par heure Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 4 h De 19 h à 9 h, 7j/7: 1 € la nuit Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 14 h	De 9 h à 19 h, 7j/7: 1 € par heure Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 4h De 19h h à 9 h, 7j/7: 1 € la nuit Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 14 h
Parkings Marché Beaux-Arts et Mairie	Recharge gratuite avec paiement normal du stationnement	Recharge gratuite avec paiement normal du stationnement

* résident : habitant des quartiers Boucle, Battant et Chaprais (Liste des rues cf. C-e).

Il s'agit d'occupants de résidence principale dans ces quartiers qui ne peuvent bénéficier de leur avantage tarifaire que dans les rues réglementées de leur quartier de résidence.

L'extension ou la création de nouvelles rues réglementées feront l'objet d'arrêtés municipaux.

B. Parkings - Tarifs horaires

a) Parkings en ouvrage Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h Gratuit si moins de 1 h 1,20 €/h Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h Gratuit si moins de 1 h 1,40 €/h Entre 1 h et 1 h 15 : 1,70 € Les 1/2 heures suivantes : 0,70 €** Tout 1/4 heure commencé est dû Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit*
	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit De 13 h à 19 h : Gratuit si moins de 1 heure 0,60 € par heure Toute 1/2 heure commencée est due	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit De 13 h à 19 h : Gratuit si moins de 1 heure 0,80 €/h Tout 1/4 heure commencé est dû

* Par anticipation et conformément à l'Art. L. 113-7. (Loi sur la consommation) qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2015, tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus. Afin de respecter cette loi, il convient de préciser que le forfait nuit se décompose ainsi : pour un stationnement entre 19 h et 9 h :

- Le stationnement inférieur à 1 h est gratuit.

- Si le stationnement est supérieur à 1 h, le ¼ d'heure suivant est facturé 1 €, puis les ¼ d'heure suivants jusqu'à 9 h du matin sont gratuits.

b) Parkings en enclos**Parkings Arènes, Glacis, Rivotte, Chamars, Saint-Paul et Petit Chamars**

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Tarif horaire	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 heure Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit Toute 1/2 heure commencée est due	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,40 €/h - 7 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 heure Entre 1 h et 1 h 15 : 1,70 € Les 1/2 heures suivantes : 0,70 €** Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit Tout 1/4 heure commencé est dû

c) Parking Minjoz

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Tarif horaire	5 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h 30 Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés Toute 1/2 heure commencée est due	5 j/7 de 9 h à 19 h 1,40 €/h - 7 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h 30 Les 1/2 heures suivantes : 0,70 €** Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés Tout 1/4 heure commencé est dû

d) Parking Cassin

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Tarif horaire	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les dimanches et jours fériés Toute 1/2 heure commencée est due	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,40 €/h - 7 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h Les 1/2 heures suivantes : 0,70 €** Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les dimanches et jours fériés Tout 1/4 heure commencé est dû

** Le rendu monnaie ne pouvant se faire par pièces de 0,05 €, le découpage au ¼ d'heure du tarif 1,40/h se fera de la façon suivante :

- 1^{er} quart d'heure : 0,30 €
- 2^{ème} quart d'heure : 0,40 €
- 3^{ème} quart d'heure : 0,30 €
- 4^{ème} quart d'heure : 0,40 €.

C. Parkings - Abonnements**a) Parkings en ouvrage : Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et City** pour les véhicules**

Types d'abonnements	Tarifs 2014			Tarifs 2015						Conditions
	Mois	Tri-mestre	Année	Mois	% augm.	Tri-mestre	% augm.	Année	% augm.	
Résident nuit *	30,00	85,00	288,00	30,60	2 %	86,70	2 %	293,75	2 %	Abonnement valable de 17 h à 10 h du lundi au vendredi et 24h/24 samedis, dimanches et fériés
Résident permanent*	60,00	169,00	575,00	61,20	2 %	172,40	2,01 %	586 ,50	2 %	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année
Affaire 5 jours	67,70	189,90	647,40	69,10	2,07 %	193,70	2 %	660,40	2 %	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi)
Affaire 6 jours	85,35	240,40	817,85	87,10	2,05 %	245,20	2 %	834,20	2 %	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche)
Affaire permanent	112,75	317,80	1 081,55	115,00	2 %	324,20	2,01 %	1 103,20	2 %	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année

* les tarifs «résident» sont réservés aux habitants des quartiers Boucle, Battant et Chaprais (cf. liste C-e)

** seuls les tarifs «résident permanent» et «affaire 6 jours» sont applicables au parking City.

b) Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts pour les motos

Abonnement permanent à tarif unique : 20 €/mois.

Vélos : Inscription obligatoire sur les parkings sécurisés : gratuit

Mise à disposition de pompe à vélo et d'un kit d'outillage : gratuit.

c) Parkings en enclos Saint-Paul, Petit Chamars, Isenbart, Glacis, Chamars, Arènes et Rivotte

Types d'abonnements	Tarifs 2014			Tarifs 2015						Conditions
	Mois	Tri-mestre	Année	Mois	% augm.	Tri-mestre	% augm.	Année	% augm.	
Résident permanent*	33,00	93,00	316,00	33,70	2,12 %	94,90	2,04 %	322,30	1,99 %	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire	52,00	146,45	498,95	53,00	1,92 %	149,40	2,01 %	508,90	1,99 %	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours

Les ayants-droit du tarif «Résident» :

* les tarifs «résident» sont destinés aux habitants des quartiers Boucle, Battant et Chaprais (cf. liste C-e).

Les tarifs «affaire» sont accessibles à tous (actifs en particulier). L'ensemble des abonnements est proposé dans la mesure des places disponibles.

Sur les parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars et Rivotte, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Boucle (cf. liste C-e).

Sur les parkings Glacis, Arènes, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Battant (cf. liste C-e).

Sur les parkings Isenbart, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Chaprais (cf. liste C-e).

L'extension ou la création de nouvelles aires de stationnement payant feront l'objet d'arrêtés municipaux.

d) Autres tarifs

- Jeton FreePass : 0,90 €

- Tarifs nouveaux arrivants :

Tarif identique au tarif abonnement «résident permanent», permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant les quartiers de la Boucle et de Battant, de rechercher une solution pour leur stationnement. Il s'agit d'un tarif mensuel de 61,20€ dans la limite d'un trimestre, valable aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts.

- Forfaits applicables pour les congressistes, entreprises, associations, comités, etc., à l'occasion de leurs manifestations :

	Tous parkings 2014	Tous parkings 2015
Tarif à la journée	4 €	5 € / 25 %
Forfait 1 semaine reconductible	20 €	20 €

- Tarif solidaire sous conditions (sur décision des cadres de santé ou des services sociaux) à destination de certains usagers (patients et familles) du CHRU : valable la semaine (tarif préférentiel à 5 € la semaine ou gratuité)

- Tarif préférentiel pour les familles des résidents du Centre de Long Séjour Bellevaux : 10 € valable 7 jours - 24 h/24 au parking Marché Beaux-Arts/Cusenier.

- Dans le cadre du PDE, la Collectivité peut accorder un abonnement spécifique à certains de ses agents. Equivalent à un abonnement «affaire 5 ou 6 jours» avec remise de 7,38 €/mois ou 22,14 €/trimestre ou 85 €/an.

- Dans le cadre de leurs missions, les policiers municipaux en tenue bénéficient d'un abonnement gratuit 7j/7 au parking de la Mairie.

- Commerçants ayant droit au tarif résidentiel sur Voirie (via la carte de stationnement sur voirie). Pour bénéficier de cet avantage, les commerçants doivent fournir une carte grise et un extrait K-bis (de moins de 3 mois) (sans autres justificatifs) qui correspondent, au niveau de sa rubrique «Activité», à une activité commerciale dans le secteur réglementé (commerce en centre-ville dans les quartiers Boucle, Chaprais ou Battant) :

Donne droit à une carte de stationnement sur voirie	Ne donne pas droit à une carte de stationnement sur voirie
Extrait K-bis correspondant à une activité commerciale, notamment boutique, restaurant, bar, bureau de tabac...	Tout autre extrait K-bis, notamment auto-école, agence immobilière, cabinet d'architecte, cabinet d'avocat(s), notaire, société de services aux personnes, commercial, agence intérimaire, agence immobilière, assurance, courtier assurance, banque...

Seul le gérant (nom indiqué sur l'extrait K-bis) a droit à une carte de stationnement sur voirie. Il ne peut être attribué qu'une seule carte par extrait K-bis, au gérant en l'occurrence.

e) Les rues appartenant aux secteurs résidents

Secteur Boucle

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	D'	ALSACE	
RUE	D'	ANVERS	
RUE		BERSOT	
RUE	DE LA	BIBLIOTHEQUE	
RUE	DES	BOUCHERIES	
RUE	LUC	BRETON	
RUE		CASENAT	
SQUARE		CASTAN	
RUE	DU	CHAMBRIER	
RUE	DU	CHAPITRE	
AVENUE		CHARLES DE GAULLE	=> 6/7
RUE		CHIFFLET	
RUE	DU	CINGLE	
RUE	DE LA	CONVENTION	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	JEAN	CORNET	
RUE		COURBET	
RUE		CUSENIER	
RUE	DES	FUSILLES	
RUE		GAMBETTA	
AVENUE	DE LA	GARE D'EAU	
AVENUE	ARTHUR	GAULARD	
RUE		GIROD DE CHANTRANS	
RUE		GOUDIMEL	
RUE		GRANDE RUE	
RUE	DES	GRANGES	
RUE ET PLACE		GRANVELLE	
RUE ET PLACE	VICTOR	HUGO	
AVENUE	DU	HUIT MAI 1945	
PLACE	DU	HUIT SEPTEMBRE	
PLACE	DES	JACOBINS	
RUE	DE	LACORE	
PLACE	DE	LATTRE DE TASSIGNY	
RUE	GENERAL	LECOURBE	
RUE	DE	LORRAINE	
RUE	DU	LOUP	
RUE	DU	LYCEE	
RUE		MAIRET	
RUE	DES	MARTELOTS	
RUE		MEGEVAND	
RUE		MONCEY	
RUE		MORAND	
RUE	LEONEL DE	MOUSTIER	
RUE	CHARLES	NODIER	
RUE	DE L'	ORME DE CHAMARS	
RUE	DU	PALAIS	
RUE	DU	PALAIS DE JUSTICE	
RUE		PARIS	
RUE ET PLACE		PASTEUR	
RUE		PECLET	
RUE	JEAN	PETIT	
RUE	DE	PONTARLIER	
RUE	DU	PORTEAU	
RUE	CLAUDE	POUILLET	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	DE LA	PREFECTURE	
RUE		PROUDHON	
RUE	DE LA	RAYE	
ORUE	ERNEST	RENAN	
RUE	DE LA	REPUBLIQUE	
PLACE	DE LA	REVOLUTION	
RUE		RIVOTTE	
FAUBOURG		RIVOTTE	
RUE		RONCHAUX	
RUE	J-JACQUES	ROUSSEAU	
RUE	DU CLOS	SAINT-AMOUR	
SQUARE		SAINT-AMOUR	
PLACE		SAINT-JACQUES	
RUE	HUGUES	SAMBIN	
RUE	GENERAL	SARRAIL	
FAUBOURG		TARRAGNOZ	
PLACE	DU	THEATRE	
QUAI		VAUBAN	
RUE	DE LA	VIEILLE MONNAIE	
RUE	EMILE	ZOLA	

Secteur Battant

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	D'	ARENES	
PLACE		BACCHUS	
GRAPILLE	DE	BATTANT	
PLACE		BATTANT	
RUE		BATTANT	
RUE	DU PETIT	BATTANT	
RUELLE		BILLARD	
SQUARE		BOUCHOT	
QUAI	HENRI	BUGNET	=> 12
RUE		CHAMPROND	
RUE	DU PETIT	CHARMONT	
RUE	DU GRAND	CHARMONT	
RUE		CUVIER	
RUE	JOUFFROY	D'ABBANS	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE		DEUBEL	
RUE	DE L'	ECOLE	
RUE	DE L'	EGALITE	
CHEMIN	DE RONDE DU	FORT GRIFFON	
RUE		GRATTERIS	
PLACE		GRIFFON	
RUE	DE LA	MADELEINE	
RUE		MARULAZ	
PLACE		MARULAZ	
RUE		MAYENCE	
RUE	DES FRERES	MERCIER	
RUE	DES	MOUTONS	
RUE	GABRIEL	PLANCON	=> 15/18
RUE		POCHET	N° 1
RUE	DU	PORT CITEAUX	
RUE	DU	PORT DE LA FONTAINE	
RUE		RICHEBOURG	
IMPASSE		SAINT CANAT	
RUE	DU	SECHAL	
QUAI	DE	STRASBOURG	
RUE		THIEMANTE	
QUAI		VEIL PICARD	
RUE	DE	VIGNIER	

Secteur Chaprais

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
PLACE	PREMIERE	ARMEE FRANCAISE	
RUE	DE L'	AVENIR	
RUE	DU	BALCON	
RUE		BARON	
RUE		BEAUREGARD	
RUE		BECQUET	
RUE	DE	BELFORT	=> 52 / 67
RUE	DE	BELLEVUE	
RUE	JEROME	BROCHET	
AVENUE		CARNOT	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	DE LA	CASSOTTE	
RUE	DU	CERCLE	
RUE	DES	CHALET	
RUE	DES	CHAPRAIS	
AVENUE	DE	CHARDONNET	N° 2
RUE	DU	CHASNOT	=> 26/27
RUE	DU	CHATEAU ROSE	
RUE	ALEXIS	CHOPARD	
CHEMIN	DU	CROTOT	
RUE	BARON	DACLIN	
AVENUE		DENFERT ROCHEREAU	
RUE		DELAVELLE	
RUE	DES	DEUX PRINCESSES	=> 23/24
BOULEVARD		DIDEROT	=> 2/13
AVENUE	EDOUARD	DROZ	
RUE		FABRE	=> 4/11
PLACE		FLORE	
AVENUE	MARECHAL	FOCH	
AVENUE		FONTAINE ARGENT	=> 23/28
RUE	DES	FONTENOTTES	=> 30
RUE	DU	FUNICULAIRE	
RUE		GARIBALDI	
RUE		GROSJEAN	
AVENUE	D'	HELVETIE	
ALLEE	DE L'	ILE AUX MOINEAUX	
RUE	DE L'	INDUSTRIE	
RUE		ISENBART	
RUE		JEANNEREY	
RUE		KLEIN	
RUE		KRUG	
PLACE	DE LA	LIBERTE	
RUE	DE LA	LIBERTE	
RUE		MARIE-LOUISE	
RUE	DE LA	MOILLERE	
PLACE		PAYOT	
PASSAGE		RAMBAUD	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	DU GENERAL	ROLLAND	
RUE	DE LA	ROTONDE	
RUE		SUARD	
RUE	DES	VILLAS	
RUE	DES	VILLAS BISONTINE	
RUE	DE LA	VIOTTE	
RUE	DE	VITTEL	

D. Tarifs divers

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmen- tation
Forfait artisans par jour et par place en secteur payant	4,00 €	5,00 €	25 %
Ticket perdu tous parkings sauf Minjoz	12,00 €	14,00 €	16,7 %
Ticket perdu parking Minjoz	6,00 €	6,00 €	
Carte d'abonnement ou carte de stationnement sur voirie perdue, volée ou endommagée	4,00 €	4,00 €	

a) Procédure de dédommagement en réparation des problèmes de rendu monnaie présumés en caisses automatiques

Le client victime présumé d'une erreur de rendu monnaie en caisse automatique peut faire un recours auprès de l'exploitant en lui transmettant par courrier simple une lettre détaillant très précisément les faits. L'exploitant devra alors dédommager le plaignant sous la forme d'une ou plusieurs contremarques d'une valeur unitaire d'une heure de stationnement. La valeur cumulée des contremarques remises au client en dédommagement devra correspondre au montant présumé du préjudice, mais ne pourra excéder, en équivalence un montant de 20 €. L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques données en dédommagement. Il devra également conserver chaque lettre de réclamation ayant donné lieu à ces dédommagements pour justifier la distribution de ces contremarques sans contreparties financières.

Dans des cas exceptionnels, l'exploitant, sur demande écrite de la Collectivité (uniquement par l'intermédiaire de la Direction Voirie & Déplacements) pourra émettre des titres gratuits temporaires, comme par exemple :

- contremarques à destination de riverains de rues dont l'accès à une aire de stationnement privative est rendu impossible du fait de la collectivité.
- contremarques et abonnements nécessaires aux services municipaux,
- etc.

L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques émises gratuitement dans ces cas exceptionnels.

b) Mise en place de facilités de paiement pour les formules d'abonnement annuel sur voirie et en parkings

La Ville de Besançon propose différentes formules d'abonnements en parkings et sur voirie. Les formules d'abonnement mensuel, trimestriel ou annuel sont dégressives et offrent des solutions adaptées aux besoins de tous les usagers. Néanmoins, dans le cas des formules d'abonnement annuel, la réglementation actuelle nécessite un recouvrement par un titre de recettes unique émis à la souscription de l'abonnement. La collectivité souhaite faciliter l'accès aux abonnements de stationnement sur voirie et en parkings aux résidents qui sont contraints d'opter pour des formules payantes suite à la mutation ou la disparition de places de stationnement gratuites.

Ainsi, pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers résidents, il est proposé de faire bénéficier les formules d'abonnement suivantes d'un paiement échelonné en 3 fois :

- Stationnement résidentiel sur voirie (vignette annuelle)
- Stationnement résidentiel de nuit sur les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier
- Stationnement résidentiel 24 h/24 sur les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et City.
- Stationnement résidentiel 24 h/24 sur les parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars, Arènes, Glacis, Isenbart, Rivotte.

Les résidents désireux de bénéficier de cet aménagement auront la possibilité de régler le montant annuel de leur abonnement sur 3 mois consécutifs.

E. Frais de fourrière

Désignation (tarifs encadrés* selon arrêté du 01/07/2014)	Catégories de véhicules	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90	22,90
	Voitures particulières	15,20	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60
Enlèvement ou restitution sur place*	Véhicules PL > 3,5 t	122,00	122,00
	Voitures particulières	115,10	116,56
	Autres véhicules immatriculés	45,70	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70	45,70
Garde journalière*	Véhicules PL > 3,5 t	9,20	9,20
	Voitures particulières	6,00	6,10
	Autres véhicules immatriculés	3,00	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00	3,00

Désignation (tarifs encadrés* selon arrêté du 01/07/2014)	Catégories de véhicules	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Expertise*	Véhicules PL > 3,5 t	91,50	91,50
	Voitures particulières	61,00	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50	30,50
Intervention enlèvement véhicules brûlés	Tous véhicules	155,00	155,00
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés)	Tous véhicules	100,00	100,00
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11 ^{ème} jour	Tous véhicules	6,00	6,18
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	Tous véhicules	6,00	3,20

L'ensemble des frais occasionnés par l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise d'un véhicule sont imputables à leur propriétaire, même en cas d'abandon délibéré et destruction de ce dernier.

Dans certaines conditions (Bisontin dont l'incendie de son véhicule à Besançon est d'origine criminelle, dont l'assurance ne couvre pas le risque incendie et qui autorise dans un délai de 15 jours la Ville à détruire son véhicule), le Maire a la possibilité de ne pas recouvrer la recette correspondante.

XIX - Location de vélos en libre service

Abonnements	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Abonnement journalier Durée de validité : 24 heures 1ère demi-heure gratuite à chaque utilisation	1 €	1 €
Abonnement hebdomadaire Durée de validité : 7 jours 1ère demi-heure gratuite à chaque utilisation	2 €	2 €
Au-delà d'une demi-heure, par heure (toute heure commencée est due)	1 €	1 €
Maximum de perception pour une journée	4 €	4 €
Abonnement annuel	16 €	16 €
Pour les détenteurs d'un abonnement au réseau de transport GINKO ou AutoCité	11 €	11 €
Pour les détenteurs de la carte avantages jeunes	16 € Validité 15 mois au lieu de 12	16 € Validité 15 mois au lieu de 12
Abonnements professionnels collectifs (collectivités, entreprises, associations)	49 €/an/carte (jusqu'à 9 cartes) 39 €/an/carte (à partir de 10 cartes)	49 €/an/carte (jusqu'à 9 cartes) 39 €/an/carte (à partir de 10 cartes)

XX - Permis de stationnement - Permissions de voirie**Tableau A - Permis de stationnement**

N° des articles	Désignation	Unité	Durée	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augm.
1	Occupation temporaire du sol par : · des matériaux de construction · échafaudages · emprise de chantier · bennes · camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	Semaine	1,53 €	1,55 €	1,3 %
1.2	Plus-value pour occupation sur stationnement payant sur voirie ou parkings ouverts	m ²	Semaine	2,07 €	2,10 €	1,45 %
1.3	Plus-value pour occupation sur stationnement payant en parkings clos réglementés	u	Semaine	Dépend du parking : Recette hebdomadaire moyenne d'une place	Dépend du parking : Recette hebdomadaire moyenne d'une place	
2	Occupation temporaire du sur-sol par câble aérien ou canalisation	ml	Semaine	0,37 €	0,38 €	2,7 %
3	Accès entrée charretière	u	u	68,00 €	69,00 €	1,47 %
4	Autres permis de stationnement	u	u	68,00 €	69,00 €	1,47 %
5	Véhicules du dispositif Autopartage en stationnement				gratuit	

Tableau B - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augm.
1	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	An	12,80 €	13,00 €	1,56 %
2	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	ml	An	12,80 €	13,00 €	1,56 %
3	Occupation privative du sous-sol par une galerie technique	m ³	An	26,30 €	26,80 €	1,9 %
4	Ouvrage privatif en surplomb du domaine public	m ²	An	102,00 €	103,00 €	0,98 %
5	Miroir	u	An	74,00 €	75,00 €	1,35 %
6	Accès station service	u	An	68,00 €	69,00 €	1,47 %
7	Abri avec publicité destiné aux usagers en déplacement, éclairé, équipé d'un dispositif d'affichage publicitaire composé au minimum de deux faces fixes et pouvant recevoir des panneaux d'information voyageurs	u	An	11,35 €	11,60 €	2,2 %
8	Mobilier urbain d'information avec une ou plusieurs surfaces publicitaires d'une dimension d'environ 2 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,35 €	11,60 €	2,2 %
9	Mobilier urbain d'information d'une dimension d'environ 8 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,35 €	11,60 €	2,2 %
10	Colonne d'affichage	u	An	11,35 €	11,60 €	2,2 %

Modalités d'application concernant les tableaux A et B

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville : Grande Rue entre la rue des Boucheries et la place Victor Hugo, rue Bersot entre les rues des Granges et d'Alsace, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la Bibliothèque, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet de la Grande Rue au n° 25 faubourg Rivotte côté pair, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue de Paris.

Planoise : Rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy :

Les prix du tableau A (sauf 1.2 et 1.3), du tableau B (articles 1,2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

- 69 € hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,
- 138 € en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il lui aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

Article 4 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau B des permissions de voirie, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 5 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 6 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 7 : Exonération de droit :

- Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

- Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

- Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.

- Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2014.

XXI - Espaces Verts

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmen- tation
1. Locations			
a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	21,00 €	21,21 €	+ 1 %
b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,85 € Caution : 167,00 €	1,85 € Caution : 167,00 €	0
c) Location exceptionnelle de l'exposition «traces et indices» (par jour)	65,00 € Caution : 167,00 €	65,00 € Caution : 167,00 €	0

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% augmen- tation
2. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	331,00 €	337,50 €	+ 1,96 %
3. Vente provenant des forêts communales, tarifs HT auxquels s'ajoute la TVA au taux en vigueur			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route) le stère (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %)	27,93 € HT	28,35 € HT	+ 1,5 %
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route) le stère (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %)	16,87 € HT	17,12 € HT	+ 1,48 %
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m le stère (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %)	5,56 € HT	5,64 € HT	+ 1,44 %
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation le stère (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %)	5,84 € HT	5,92 € HT	+ 1,37 %
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation le stère (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %)	7,73 € HT	7,84 € HT	+ 1,42 %
f) Sangliers abattus le kg (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %) Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport (taux de TVA au 17/11/2014 : 20 %)	4,09 € HT 108,34 € HT	4,15 € HT 109,97 € HT	+ 1,47 % + 1,5 %
g) Sangliers vifs le kg sur pied (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %) Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire (taux de TVA au 17/11/2014 : 20 %)	4,09 € HT 77,18 € HT	4,15 € HT 78,34 € HT	+ 1,47 % + 1,5 %
h) Cerfs et daims vifs ou abattus le kg sur pied (taux de TVA au 17/11/2014 : 10 %)	4,09 € HT	4,15 € HT	+ 1,47 %

XXII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable**A. Location matériel de prêt**

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Observations	% augmen- tation
Tribune VAL 136, gradin Samia 216 places et podium roulant couvert Samia	407,96 €	412,04 €	Par type de matériel/jour, hors transport et installation	+ 1 %
Podiums non couverts Festitub et Méfran	4,79 €	4,83 €	Par m ² /jour	+ 1 %
Podium couvert 16 m ²	113,32 €	114,45 €	Par unité/jour	+ 1 %
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux et grilles d'exposition	1,26 €	1,27 €	Par unité/jour	+ 1 %
Tables, isoaloirs, urnes	5,93 €	5,98 €	Par unité/jour	+ 1 %
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,68 €	3,71 €	Par unité/jour	+ 1 %
Elévateur de personnes à mobilité réduite	52,23 €	52,75 €	Par unité/jour	+ 1 %

Une prise en charge forfaitaire de base de 51 € est appliquée à chaque demande de prêt.
La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Observations	% augmen- tation
Absence de réseau d'eau potable	31,62 €	31,94 €	Par camion de 6 m ³	+ 1,01 %
Présence d'un réseau d'eau potable	123,42 €	124,65 €	Par camion de 6 m ³	+ 0,99 %

C. Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers. Elle a fait l'objet d'une modification des groupes et d'une réactualisation.

	Type de matériel	Coût au Km	Coût à l'heure	Coût à la journée	Augmentation		
					Km	Heure	Journée
0900	2 ROUES MOTORISEE	0,49			2 %		
1000	BERLINE	0,36			2,85 %		
2000	FOURGONNETTE	0,42			0 %		
3000	FOURGON	0,74			1,37 %		
3000	4 x 4 VL	0,83			1,22 %		
4000	CAMION STANDARD	0,90			1,12 %		
4000-5000	CAMION AVEC EQUIPEMENT	1,72	22,24		1,17 %	1 %	
4000-5000	HYDROCUREUR		47,46			1 %	

	Type de matériel	Coût au Km	Coût à l'heure	Coût à la journée	Augmentation		
					Km	Heure	Journée
7000	NACELLE		23,16			1 %	
	BALAYEUSE LAVEUSE		29,98			1 %	
	TRACTEUR (agricole - forestier)		26,03			1 %	
	TRACTEUR ROUTIER	2,50			0,80 %		
	REMORQUE			20,92			1 %
	SEMI REMORQUE			35,31			1 %
	BENNE POMPE		42,34			0 %	
	CAISSON			21,13			1 %
	MATERIEL DE LEVAGE		16,55			1 %	
	MATERIEL DE TP		31,64			1 %	
	BIBLIOBUS	4,16				1 %	

XXIII - Urbanisme/Dossier PLU

Tarifs identiques à 2014

Tarifs TTC à l'unité

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Photocopies Noir & Blanc		
A4 - Simple ou recto/verso	0,15 €	0,15 €
A3 - Simple ou recto/verso	0,20 €	0,20 €
Extrait de plans couleur		
A4	0,30 €	0,30 €
A3/A2	0,50 €	0,50 €
A1/A0	1,00 €	1,00 €
Fichier numérique		
CD Rom	3,00 €	3,00 €
Dossier complet PLU sur papier	895,00 €	895,00 €

XXIV - Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

La participation pour non réalisation d'aire de stationnement est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2015 (Loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 article 28 I B 5° : Les b et d du 2° et le 3° de l'article L332-6-1 sont abrogés à compter du 1^{er} janvier 2015).

XXV - Taxe d'aménagement

Pour mémoire depuis le 1^{er} mars 2012 : le montant de la taxe est égal à la surface du plancher x valeur forfaitaire (660 €) x 4 % (taux voté par la commune).

XXVI - Service de l'eau potable

A. Prix de vente de l'eau

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2015 est proposé à **1,01 € HT** le mètre cube (m³), soit une augmentation de 2 centimes par rapport à 2014 (+ 2,02 %).

La **redevance de pollution domestique** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2015 à **0,29 €** par mètre cube d'eau vendu. Son montant était de 0,28 € en 2014.

La **redevance pour prélèvement** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2015 à **0,05 €** par mètre cube d'eau vendu, montant identique à 2014.

La **TVA**, aux taux en vigueur, vient s'ajouter aux tarifs indiqués ci-dessus.

Au regard des informations disponibles, la facture type d'eau et d'assainissement à Besançon augmentera de **2,66 %** en 2015 par rapport à 2014 (Base 120 m³ toutes taxes et redevances comprises).

B. Tarifs des branchements d'eau

Depuis 2014, le coût de réalisation des branchements d'eau est calculé de la manière suivante :

- Terrassement : coût réel de réalisation avec un plafond de 2 000 € HT. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le cas échéant, la collectivité prend en charge la différence entre ce plafond de 2 000 € HT et le coût total du terrassement.

Remarques :

- Si l'unité foncière dispose déjà d'un branchement suffisant pour le projet, tout branchement supplémentaire sera facturé au coût réel. Le propriétaire devra supporter les frais pour les travaux de suppression du branchement d'eau existant.

- Si le client souhaite une localisation différente de celle proposée par le service, il en supportera le coût réel sans plafond pour le terrassement.

- Si plusieurs branchements sont souhaités sur la même unité foncière, seul le moins cher bénéficiera du plafonnement.

- Regard de compteur : le client peut fournir et poser lui-même un regard respectant les prescriptions techniques du service de l'eau, il peut aussi acheter un regard incongelable auprès du Département Eau et Assainissement (prix ci-après), ou encore acheter le regard de compteur dans le cadre du marché de réalisation des branchements (BPU).

- Plomberie : réalisation en régie et application au client de la grille des tarifs ci-après passibles d'une TVA au taux en vigueur :

DESIGNATION	Tarifs 2014	Tarifs 2015	%
			Augm.
PLUMBERIE * :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé, complète pour :			
. branchement en PE de Ø 32	282,00 €	310,00 €	9,93%
. branchement en PE de Ø 50	329,00 €	361,00 €	9,73%
. branchement en diamètre 60 mm		630,00 €	
. branchement en diamètre supérieur à 60 mm		730,00 €	
- Prix du mètre linéaire :			
. canalisation en PE de Ø 32 extérieur	4,20 €	4,25 €	1,19%
. canalisation en PE de Ø 50 extérieur	12,50 €	12,70 €	1,60%
. canalisation en PE Ø 63 extérieur	18,50 €	18,80 €	1,62%
. canalisation en PE Ø 75 extérieur	28,30 €	28,80 €	1,77%
. canalisation de branchement Ø 90	42,00 €	42,70 €	1,67%
. canalisation en fonte			
. diamètre 60 mm intérieur	20,00 €	20,30 €	1,50%
. diamètre 80 mm intérieur	23,70 €	24,10 €	1,69%
. diamètre 100 mm intérieur	29,30 €	29,80 €	1,71%
. diamètre 150 mm intérieur	42,00 €	42,70 €	1,67%
. diamètre 200 mm intérieur	59,50 €	60,50 €	1,68%
- Partie forfaitaire au niveau du compteur :			
Fourniture et pose du robinet d'arrêt amont, du compteur (location), du clapet anti-retour et purges			
. pour compteur de 15 et 20 mm	80,00 €	89,00 €	11,25%
. pour compteur de 25 mm	140,00 €	130,00 €	-7,14%
. pour compteur de 30 mm	188,50 €	135,00 €	-28,38%
. pour compteur de 40 mm	227,50 €	140,00 €	-38,46%
- Partie forfaitaire au niveau du compteur :			
Fourniture et pose uniquement * de la vanne d'arrêt amont et du compteur (location) :			
. pour compteur de 50 mm	353,50 €	220,00 €	-37,77%
. pour compteur de 60 mm	437,00 €	220,00 €	-49,66%
. pour compteur de 80 mm	546,00 €	230,00 €	-57,88%
. pour compteur de 100 mm	656,00 €	240,00 €	-63,41%
. pour compteur de 150 mm		320,00 €	
. pour compteur de 200 mm		440,00 €	
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers (clapet anti-retour, vanne...) sont facturés en sus au prix d'achat majoré de 20 %.			
REGARD DE COMPTAGE NEUF OU REHABILITATION :			
- Fourniture et pose sans terrassement du regard de comptage incongelable sous domaine privé pour compteur de 15 et 20 mm :	450,00 €	459,00 €	2,00%
REHABILITATION DE REGARD :			
- Fourniture et pose d'une tôle striée 2 portes 80 x 80 cm avec fixation	250,00 €	255,00 €	2,00%
- Fourniture et pose d'une tôle striée 2 portes 100 x 100 cm avec fixation	280,00 €	285,00 €	1,79%
- Fourniture et pose de 1 à 3 échelons dans le regard	100,00 €	102,00 €	2,00%

C. Redevances d'abonnement

Cette redevance, passible d'une TVA au taux en vigueur, est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants sont indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 11 classes. La tarification de la classe 11 est appliquée pour les poteaux d'incendie non équipés de comptage, afin d'inciter les usagers à la régularisation de leur situation, par l'installation de compteurs d'eau.

Les montants de redevance à appliquer en 2015 augmentent en moyenne de 2 % par rapport à 2014.

Classe d'abonnement	Calibre	Tarifs 2014	Tarifs 2015	%	Remarques
				Augm.	
1	15 mm	20,00 €	20,40 €	2,00%	
2	20 mm	26,80 €	27,30 €	1,87%	
3	25 mm	34,40 €	35,10 €	2,03%	
4	30 mm	40,40 €	41,20 €	1,98%	
5	40 mm	69,70 €	71,10 €	2,01%	
6	50 mm	83,00 €	84,65 €	1,99%	
7	60 mm	96,00 €	97,90 €	1,98%	
8	80 mm	170,00 €	173,40 €	2,00%	
9	100 mm	318,00 €	324,30 €	1,98%	
10	150 mm	630,50 €	643,10 €	2,00%	
11	200 mm	1 148,00 €	1 171,00 €	2,00%	Appliqué aussi par poteau d'incendie sans comptage

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2015 à 35,20 € HT, soit une augmentation de 2,03 %. Elle est passible d'une TVA au taux en vigueur.

E - Tarifs de diverses prestations

Ces tarifs sont soumis à une TVA au taux en vigueur.

DESIGNATION	Tarifs 2014	Tarifs 2015	%
			Augm.
Coût horaire d'un agent d'exploitation	37,00 €	38,00 €	2,70%
Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné	30,00 €	30,60 €	2,00%
Réouverture d'un branchement fermé suite à non-paiement des sommes dues ou acte délictueux énoncé au règlement	61,10 €	80,00 €	30,93%
Forfait recherche de fuites sous domaine privé, hors coût de main d'œuvre	56,60 €	57,75 €	2,03%
Frais de vérification d'un compteur :			
. correspondant à un jaugage	67,70 €	69,10 €	2,07%
. correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé	165,00 €	168,30 €	2,00%
Frais de relance pour absence de communication d'index après deux périodes consécutives de relève	70,00 €	72,00 €	2,86%
Branchement provisoire sur poteau incendie : forfait pose et dépose, hors consommation d'eau	189,50 €	193,30 €	2,01%
Compteur : disparition ou détérioration due à une cause étrangère à la marche normale (choc extérieur, incendie, introduction de corps étrangers, carence de l'abonné dans la protection...)		100,00 €	
Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale	559,00 €	571,00 €	2,15%
Forfait de mise en sécurité préalable du chantier de remise en état et de mobilisation en urgence d'agents d'intervention, hors travaux de réparation en tant que tels	500,00 €	510,00 €	2,00%

F - Tarifs divers

DESIGNATION	Tarifs 2014	Tarifs 2015	%
			Augm.
Non restitution de carafe	Coût unitaire de la carafe	Coût unitaire de la carafe	
Non restitution de jerrican	30 €	30 €	0,00%
Non restitution de caisse contenant 6 carafes	30 €	30 €	0,00%

XXVII - Service de l'assainissement

A - Redevance assainissement

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement. Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égoût public.

Il est proposé de passer ce tarif à **0,97 € HT/ m³**, soit une augmentation de 3 centimes par rapport à 2014 (3,19 %), plus la TVA au taux en vigueur.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2015 à **0,155 € / m³** d'eau vendu, contre 0,15 € en 2014.

B. Tarifs des branchements d'assainissement

1) Cas des branchements d'immeubles existants réalisés sur réseaux d'égout existants

A partir de 2013 et jusque fin 2016 il est proposé d'appliquer le coût réel de réalisation des branchements, sans plafonnement. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit en vigueur est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999. Durant cette période, les constructions liées à ces branchements ne sont pas assujetties à la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

2) Cas des branchements d'immeubles neufs réalisés sur réseaux d'égout existants

Depuis 2013, il est proposé d'appliquer le **coût réel de réalisation des branchements avec un plafond de 3 500 € HT**. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le cas échéant, la collectivité prend en charge la différence entre ce plafond de 3 500 € HT et le coût total du branchement. Les constructions liées à ces branchements sont assujetties à la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

Remarques :

- Si l'unité foncière dispose déjà d'un branchement, tout branchement supplémentaire sera facturé au coût réel. Le propriétaire devra supporter les frais pour les travaux de suppression du branchement d'assainissement existant.

- Si le client souhaite une localisation différente de celle proposée par le service, il en supportera le coût réel des travaux sans plafonnement.

- Si plusieurs branchements sont souhaités sur la même unité foncière, seul le moins cher bénéficiera du plafonnement.

Le taux de TVA réduit en vigueur est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

3) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2015 un pourcentage d'augmentation de l'ordre de 2 % par rapport aux tarifs 2014, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 692 € HT à **1 726 € HT**. A cela s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999, ce montant est également porté de 1 692 € HT à **1 726 € HT**. A cela s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Jusque fin 2016, les constructions existantes liées à ces branchements ne sont pas assujetties à la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

C. Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) - Délibération n° 51 du 12 novembre 2012

Le forfait n° 1 s'applique au 1^{er} logement. Il est arrêté à **2 500 €**, comme en 2013 et 2014.

Le forfait n° 2 s'applique du 2^{ème} au 50^{ème} logement. Il est arrêté à **1 000 €** par logement supplémentaire, comme en 2013 et 2014.

Le forfait n° 3 s'applique à partir du 51^{ème} logement. Il est arrêté à **500 €** par logement supplémentaire, comme en 2013 et 2014.

Le montant de la PFAC n'est pas assujetti à la TVA.

D. Participation financière à l'assainissement collectif pour les usages assimilés domestiques (PFAC AD) - Délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2012

Le forfait n° 1 s'applique pour une surface de plancher d'immeuble comprise entre 0 et 200 m². Il est arrêté à la somme de **2 500 €**, comme en 2013 et 2014.

Le forfait n° 2 est arrêté à **1 000 €**, il s'ajoute au forfait n° 1 selon le barème de surface de plancher ci-dessous.

Surface de plancher (m2)			Forfait n°2 (€)	PFAC (€)	progression tranches surfaces (m2)
0	à	200		2 500,00	200
201	à	400	1 000,00	3 500,00	199
401	à	600	1 000,00	4 500,00	199
601	à	900	1 000,00	5 500,00	299
901	à	1 300	1 000,00	6 500,00	399
1 301	à	1 800	1 000,00	7 500,00	499
1 801	à	2 400	1 000,00	8 500,00	599
2 401	à	3 100	1 000,00	9 500,00	699
3 101	à	3 900	1 000,00	10 500,00	799
3 901	à	4 800	1 000,00	11 500,00	899
4 801	à	5 800	1 000,00	12 500,00	999
5 801	à	6 900	1 000,00	13 500,00	1 099
6 901	à	8 100	1 000,00	14 500,00	1 199
8 101	à	9 400	1 000,00	15 500,00	1 299
9 401	à	10 800	1 000,00	16 500,00	1 399
10 801	à	12 300	1 000,00	17 500,00	1 499
12 301	à	13 900	1 000,00	18 500,00	1 599
13 901	à	15 600	1 000,00	19 500,00	1 699
15 601	à	17 400	1 000,00	20 500,00	1 799
17 401	à	19 300	1 000,00	21 500,00	1 899
19 301	à	21 300	1 000,00	22 500,00	1 999
21 301	à	23 400	1 000,00	23 500,00	2 099
23 401	à	25 600	1 000,00	24 500,00	2 199
25 601	à	27 900	1 000,00	25 500,00	2 299
27 901	à	30 300	1 000,00	26 500,00	2 399
30 301	à	32 800	1 000,00	27 500,00	2 499
32 801	à	35 400	1 000,00	28 500,00	2 599
35 401	à	38 100	1 000,00	29 500,00	2 699
38 101	à	40 900	1 000,00	30 500,00	2 799

Le montant de la PFAC AD n'est pas assujéti à la TVA.

E. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2014 une augmentation de l'ordre de 2 % :
12,40 € HT + environ 2 % = 12,65 € HT, pour la tonne de matières de vidange traitée. A ce tarif, s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

F. Prestations effectuées par le service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers

DESIGNATION	UNITE DE MESURE	Tarifs 2014	Tarifs 2015	%
				Augm.
Traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines	tonne de matières sèches traitée	420,00 €	428,00 €	1,90%
Interventions mécaniques, hydrocureur	heure	55,30 €	56,40 €	1,99%
Coût horaire d'un agent d'exploitation	heure	37,00 €	38,00 €	2,70%
Equipe de 2 agents avec matériel d'inspection vidéo	heure	129,50 €	132,00 €	1,93%
Equipe de 2 agents avec matériel de radiodétection	heure	60,50 €	61,70 €	1,98%
Véhicule série 2000 et 3000	heure	4,40 €	4,50 €	2,27%
Véhicule série 4000 et 5000 sauf hydrocureur	heure	19,80 €	20,20 €	2,02%
Contrôle de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, dans le cadre de transactions immobilières, en fonction du niveau de connaissance des installations :				
- Sans investigations sur place	forfait	44,50 €	40,00 €	-10,11%
- Avec investigations sur place	forfait		80,00 €	
Mise en sécurité préalable du chantier de remise en état et de mobilisation en urgence d'agents d'intervention, hors travaux de réparation en tant que tels	forfait	500,00 €	510,00 €	2,00%
Nettoyage d'une zone de dépotage autorisée ou non, souillée par des produits autorisés ou non : Dont manœuvres d'exploitation destinées à réduire les conséquences sur le process, hors éventuelles perte d'exploitation en cas d'arrêt de filière de traitement et hors poursuites judiciaires	forfait		1000,00 €	

G. Assainissement non collectif

La redevance est appliquée suite à la réalisation du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, ou une fois la vérification de conception et d'exécution des installations neuves effectuée. La redevance d'assainissement non collectif a été réduite à 28 € HT/an en 2013. Il est proposé pour 2015 de conserver ce montant, auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

XXVIII - Tarifs des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers

S'agissant de prestations non concernées par des tarifs spécifiques, les interventions municipales sont facturées au prorata du nombre d'heures sur la base du coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 37 €/heure.

A. Prestations techniques**Forfaits d'intervention sur voirie :****a. Mise en place, maintenance ou enlèvement de signalisation de chantier (forfait)**

500 € dans la période d'heures ouvrées, en semaine, comprise entre 7 h 30 et 17 h.

700 € en dehors de la période d'heures ouvrées 17 h / 7 h 30, le week-end et les jours fériés.

Ce tarif comprend l'intervention du service Déplacements Urbains sur différents sites de la Ville dans les cas ci-après définis :

1 - Mise en place en urgence de signalisation de chantier (balisage ou police), complète ou partielle, en lieu et place de l'entreprise (non respect des directives de l'arrêté de circulation et des schémas de signalisation) pour sécurisation de l'espace public.

2 - Non confirmation de la fin de chantier par l'entreprise (dépose de la signalisation de chantier initialement mise en place par le service Déplacements Urbains).

b. Installation de signalisation de chantier (en lieu et place de l'entreprise)

1 - Astreinte journalière pour l'installation de signalisation verticale temporaire

Signalisation de type AK et BK : 15 € / unité / jour

Signalisation de type K : 10 € / unité / jour.

c. Neutralisation de place de stationnement pour permettre la bonne réalisation de travaux

1 - Neutralisation d'une place de stationnement gratuite pour permettre la bonne réalisation de travaux :

1bis - Neutralisation d'une place de stationnement gratuite dans le but de sécuriser des travaux :

3 € la place / jour (ou 5 mètres linéaires).

d. Prestation de marquage routier

Réalisation de marquage routier en lieu et place de l'entreprise ayant réalisé des travaux sur domaine public pour non conformité au Règlement de Voirie.

Déplacement de l'atelier de marquage

Forfait : 700 €

Le m² : 10 €

1 - Neutralisation d'une place de stationnement payante pour permettre la bonne réalisation de travaux :

1bis - Neutralisation d'une place de stationnement payante dans le but de sécuriser des travaux :

5 € la place / jour (ou 5 mètres linéaires).

e. Neutralisation d'une voie de circulation pour permettre la bonne exécution de travaux :

- Forfait : 500 €
- 75 € pour le déplacement de personnel sur différents sites de la Ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances et interventions suite à accidents...)
- Forfait fléchage événementiel. Tarif : 350 €.

Ce tarif unique (plus ou moins 10 panneaux) comprend la fabrication, la pose et la dépose de panneaux temporaires événementiels.

- Forfaits comptage sur voirie

Tarif : 10 €/demande. Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

- Enlèvement de graffiti

Tarifs dégressifs par tranches :

. Tranche de 0 à 125 m² : 2,20 €/m² (sans changement)

. Tranche > 125 m² : 1,10 €/m² (sans changement)

* La facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 97 € / heure (+ 0,9 %)

- Enlèvement et élimination de dépôts sauvages

Forfait :

1^{ère} intervention : 50 €

A partir de la 2^{ème} intervention et pour chaque intervention : 160 €

- Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46 €

2) Délivrance de télécommandes pour bornes escamotables de contrôle d'accès et de modules sonores de feux piéton

Tarif : caution de 46 € (encaissable et payable par chèque)

3) Prêt de panneaux

Tarif pour non restitution de panneaux : 200 €.

WC publics semi-automatiques

Gratuité

Prêt WC public mobile

250 € par manifestation.

B. Prestations téléphoniques**Info Tram :**

- Réponse simple à appel téléphonique : 2,87 € par appel
- Réponse à appel téléphonique nécessitant un traitement administratif : 6,23 € par appel.

C. Gardiennage - Salles

Si nécessaire et selon les salles, il est proposé de facturer le coût de gardiennage supplémentaire à 20,71 € par heure et par salle.

POLE CULTURE ET DEVELOPPEMENT**XXIX - Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps****A. Entrées et animations****- Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**

Le musée est actuellement fermé. Aucune billetterie en place. Aucun droit d'entrée ni d'animation n'est perçu pour les projets programmés dans le cadre du hors les murs organisé par le musée pendant sa période de fermeture.

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée Hors les murs	Animation, visite guidée	Ateliers
Tarifs individuels et groupes			
Tous les jours	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

- Musée du Temps

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée MDT	Animation, visite guidée	Ateliers
Tarifs individuels			
Plein tarif :			
du lundi au vendredi inclus	5 €	1,50 €	3 €
Demi-tarif :			
Samedi	2,50 €	1,50 €	3 €
Gratuit			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimanche ▪ Jours fériés ouverts ▪ Manifestations nationales et organisées par la Ville ▪ Nocturne (à partir de 18 h) ▪ Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions 	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée MDT	Animation, visite guidée	Ateliers
Pass Musées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plein tarif pour 1 adulte et 5 enfants ▪ Tarif réduit pour 1 adulte et 5 enfants ▪ Plein tarif pour 2 adultes et 5 enfants ▪ Tarif réduit pour 2 adultes et 5 enfants 	82 € 75 € 149 € 142 €		
Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes de 60 ans et plus ▪ Amis des musées hors de Besançon ▪ Détenteurs des cartes CEZAME-COS Ville de Besançon ▪ 1 h avant la fermeture du musée (17 h/18 h) 	2,50 €	1,50 €	3 €
Sur présentation d'un justificatif de domicile :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitants des villes jumelées 	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce justificative :			
Tarifs individuels			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 18 ans et étudiants (- de 26 ans) ▪ Détenteurs de la carte Avantage Jeunes ▪ Titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse ▪ Détenteur de la carte Cezam/fracas ▪ Détenteur et 1 accompagnateur de la carte Culture (Ministère de la culture) ▪ Titulaires de la carte GINKO (abonnement annuel) ▪ Adhérents de l'association des Amis des différents musées de Besançon ▪ Partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) ▪ Adhérents de la Maison des Artistes ▪ Visiteurs handicapés et accompagnateurs ▪ Membres de l'ICOM ▪ Journalistes ▪ Bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi ▪ Possesseurs visi'pass acheté sur les autres sites partenaires 	GRATUIT	1,50 €	3 €
Tarifs de groupes			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classes maternelles accompagnées de leurs enseignants ▪ Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le service Mission Patrimoine/Amis des Musées de Besançon /Mécènes ▪ Groupes à caractère social ▪ Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions 	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée MDT	Animation, visite guidée	Ateliers
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classes primaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant ▪ Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs ▪ Groupes de visiteurs handicapés et accompagnateurs ▪ Groupe d'enseignants en formation, adultes en formation professionnelle 	GRATUIT	1,50 €	1,50 €
Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 30 personnes (hors convention Office du Tourisme)	2,50 €	51,20 € (forfait pour le groupe)	51,20 € (forfait pour le groupe)
Supplément visite ou animation en langue étrangère		25,60 € (forfait pour le groupe)	25,60 € (forfait pour le groupe)
Accueil groupe de 15 à 30 personnes hors horaires d'ouverture des musées avec visite incluse	122,80 € (forfait pour le groupe)		

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

B. Moulages en vente dans les Musées du Centre

Moulages	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Amulette Séramon	3,00 €	3,00 €
Scarabée (petit modèle)	3,00 €	3,00 €
Pilier Djed	5,00 €	5,00 €
Petite lampe à huile	5,00 €	5,00 €
Scarabée (moyen modèle)	7,00 €	7,00 €
Hache à douille	8,00 €	8,00 €
Oeil Oudjat	8,00 €	8,00 €
Lampe à huile	8,00 €	8,00 €
Petit chaouabti	9,00 €	9,00 €
Lampe Pompéï	9,00 €	9,00 €
Assiette	9,00 €	9,00 €
Médaille de Victor Hugo par David D'Angers	9,00 €	9,00 €
Petit Victor Hugo (pommeau de cane)	12,00 €	12,00 €
Joueur de billes	12,00 €	12,00 €
Bas-relief Utinam	12,00 €	12,00 €
Dieu Mars	14,00 €	14,00 €
Télesphore	14,50 €	14,50 €
Christ en croix	15,00 €	15,00 €
Applique tête de lion	15,00 €	15,00 €

Moulages	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Médaille de Charles Fourier	15,00 €	15,00 €
Armoiries	15,50 €	15,50 €
Lampe Satyre	15,50 €	15,50 €
Scarabée égyptien (résine)	17,50 €	Soldé 15,50 €
Petit taureau à 3 cornes	17,50 €	17,50 €
Amour à l'arc	17,50 €	17,50 €
Doryphore	17,50 €	17,50 €
Oenochoé anthropomorphe	17,50 €	17,50 €
Grand pilier de djed	17,50 €	17,50 €
Buste enfant (résine)	17,50 €	17,50 €
Ibis	19,50 €	Soldé 17,50 €
Tête de prêtre chauve d'Hathor	19,50 €	Soldé 17,50 €
Petit buste Victor Hugo	19,00 €	19,00 €
Epona	19,50 €	19,50 €
Vase céramique	19,50 €	19,50 €
Fortune debout	19,50 €	19,50 €
Scarabée sur socle	19,50 €	19,50 €
Taureau Apis	19,50 €	19,50 €
Médaille Pasteur	20,50 €	20,50 €
Poignard danois	21,50 €	21,50 €
Bacchus	21,50 €	21,50 €
Jeune enfant	22,50 €	22,50 €
Tête de chat	22,50 €	22,50 €
Sekmet	22,50 €	22,50 €
Déesse Rome	22,50 €	22,50 €
Grand vase	23,50 €	23,50 €
Jarre imitation terre sigillée	23,50 €	23,50 €
Griffon gallo-romain ailé	23,50 €	23,50 €
Dieu à l'oiseau	24,50 €	24,50 €
Mercure gaulois	24,50 €	24,50 €
Vénus baigneuse	24,50 €	24,50 €
Minerve	24,50 €	24,50 €
Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	24,50 €	24,50 €
Jeune fille debout	24,50 €	24,50 €
Vénus debout	24,50 €	24,50 €
Mercure drapé	24,50 €	24,50 €
Ange applique	25,00 €	25,00 €

Moulages	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Le secret	25,50 €	25,50 €
Osiris 18 cm	25,50 €	25,50 €
Faucon	25,50 €	25,50 €
Grand chaouabti	25,50 €	25,50 €
Défense	28,50 €	28,50 €
Bacchus couronné	28,50 €	28,50 €
Tête de mule	29,00 €	29,00 €
Mercure nu	29,00 €	29,00 €
Ange ailé	30,00 €	30,00 €
Main de Victor Hugo	31,00 €	31,00 €
Lampe à huile Herculanum	31,00 €	31,00 €
Buste de Victor Hugo avec instrument de musique	34,00 €	34,00 €
Vénus	34,50 €	34,50 €
Mercure demi-nu	34,50 €	34,50 €
Ephèbe debout se tenant la tête	34,50 €	34,50 €
Chouette par Pompon	35,00 €	35,00 €
Cheval d'Epona	38,00 €	38,00 €
Tête de mule sur socle	39,00 €	39,00 €
Dieu au maillet	40,00 €	40,00 €
Osiris	45,50 €	45,50 €
Aigle de Besançon	45,50 €	45,50 €
Isis allaitant Horus	50,50 €	50,50 €
Bas-relief égyptien	52,50 €	52,50 €
Ours par Pompon	55,00 €	55,00 €
Oie par Pompon	55,00 €	55,00 €
Panthère par Pompon	55,00 €	55,00 €
Hippopotame par Pompon	55,00 €	55,00 €
Léda et le cygne	62,00 €	62,00 €
Tête de taureau	62,00 €	62,00 €
L'Amour puni	71,00 €	71,00 €
Tête de Christ sur socle	71,00 €	71,00 €
Tête de taureau sur socle	77,00 €	77,00 €
Tête d'enfant sur socle	77,00 €	77,00 €
Enfant endormi	86,00 €	86,00 €
Idole par Louis Hertig	86,00 €	86,00 €
Tête égyptienne	87,20 €	87,20 €
Tête grecque sur socle	91,00 €	91,00 €

Moulages	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Grand buste de V. Hugo de Rodin	92,50 €	92,50 €
Grand buste de V. Hugo de Leboeuf	92,50 €	92,50 €
Buste de Gustave Courbet	95,00 €	95,00 €
Enfant jouant avec un chien	95,00 €	95,00 €
Tête égyptienne sur socle	123,00 €	123,00 €
Tête d'italienne	145,00 €	145,00 €
Rêverie	148,00 €	148,00 €
La faneuse	160,00 €	160,00 €
Faune	170,00 €	170,00 €
L'Histoire	300,00 €	300,00 €
Buste de Marguerite Jouffroy	300,00 €	300,00 €
Vierge à l'enfant	300,00 €	300,00 €
Buste Vauban	355,00 €	355,00 €
Sirène de Lullier	470,00 €	470,00 €
Taureau d'Avrigny	470,00 €	470,00 €
Sirène de Lullier (pierre reconstituée)	670,00 €	670,00 €

Les moulages pourront être vendus directement dans les boutiques des musées et pourront être remis en tant qu'objets promotionnels par la Ville.

C. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

36,50 €/heure et de 15 € à 30 € par kilo pour le matériau nécessaire à la réalisation des modèles.

D. Catalogues et parutions des Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

Catalogues et parutions	Tarifs 2014	Tarifs 2015
La levrette et le financier	2,00 €	2,00 €
Alphonse Voisin Delacroix	2,00 €	2,00 €
Ouvrages collections musée, nouvelles et anciennes expo (petit format)	2,00 €	2,00 €
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	2,00 €	2,00 €
Nos petites Amériques (collections amérindiennes musées de Franche-Comté)	2,00 €	2,00 €
Revue de l'Histoire	3,00 €	3,00 €
Ouvrages collections musée, nouvelles et anciennes expo (moyen format)	5,00 €	5,00 €
20 000 m ³ d'Histoire	5,00 €	5,00 €
Donation Maria Catherine Boutterin	5,00 €	5,00 €
Donation Jacqueline Besson	5,00 €	5,00 €
Horloges d'édifice	5,00 €	5,00 €
Autour de Victor Hugo		5,00 €

Catalogues et parutions	Tarifs 2014	Tarifs 2015
La bibliothèque des Granvelle		5,00 €
L'Ecole d'Horlogerie de Besançon	5,00 €	5,00 €
Temps carrément n° 2	6,00 €	6,00 €
Innover pour survivre	6,00 €	6,00 €
Livre horlogerie Française de Kurze Geschichte	8,00 €	8,00 €
Palais Granvelle en toutes lettres	8,00 €	8,00 €
Actes du Colloque Musée du Temps	9,00 €	9,00 €
Collections horlogères de Franche-Comté	9,00 €	9,00 €
Vladimir Skoda, Visions du Monde, catalogue d'exposition	6,00 €	6,00 €
Plossu, Le retour à Mexico (prix éditeur)	14,00 €	14,00 €
Brisures de Pierre Laniau	10,00 €	10,00 €
Triomphe de la Méthode Vauban	10,00 €	10,00 €
Impressions du front volume 1, Journaux de tranchées		12,00 €
Impressions du front volume 2, George Grosz et Otto Dix		13,00 €
Momie aux amulettes, catalogue expo	14,00 €	14,00 €
Objets Mathématiques		15,00 €
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00 €
Galileo Galilei - Vladimir Skoda	18,00 €	18,00 €
Les dessins du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon	20,00 €	20,00 €
Quatrième dimension de Vladimir Skoda	20,00 €	20,00 €
L'espace habité, édition du CNES	22,00 €	22,00 €
L'espace si près-si loin, édition du CNES	22,00 €	22,00 €
De Vesontio à Besançon	22,00 €	22,00 €
Riflessi/Vladimir Skoda	22,00 €	22,00 €
L'Horlo : l'école d'horlogerie à Besançon	23,00 €	23,00 €
Florence et Daniel Guerlain	24,50 €	24,50 €
Les cartes postales de Besançon	25,00 €	25,00 €
Grandville Un autre monde	25,00 €	25,00 €
Catalogue Bronzino	25,00 €	25,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	25,00 €	25,00 €
Catalogue L'Ecart Absolu, Charles Fourier	26,00 €	26,00 €
De Cranach à Géricault : la collection Gigoux	28,00 €	28,00 €
Besançon Horloger 1793-1914	29,00 €	29,00 €
Invention et transgression, le dessin au XXI ^{ème} siècle	29,90 €	29,90 €
Charles Lapicque	30,00 €	30,00 €
Plossu Les voyages mexicains vol.2	30,00 €	30,00 €

Catalogues et parutions	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Catalogue Montres et Merveilles	30,00 €	30,00 €
Les Hubert Robert de Besançon	30,00 €	30,00 €
Bijoux d'Artistes, catalogue exposition	32,00 €	32,00 €
Le Corbusier	35,00 €	35,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00 €
Specchio/Vladimir Skoda	35,00 €	35,00 €
Pierre-Adrien Pâris	39,00 €	39,00 €
Besançon et ses demeures - éd. Lieux-dits	40,00 €	40,00 €
Ferdinand Berthoud, édition de La Chaux-de-Fonds	60,00 €	60,00 €
Les Pendules du Mobilier National	68,00 €	68,00 €

Lors d'expositions temporaires, le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps peuvent être amenés à mettre en vente des articles liés à l'exposition. Leurs tarifs seront fixés par un arrêté du Maire. Les objets présentés au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pourront être vendus au Musée du Temps et réciproquement.

F. Objets en vente au Musée du Temps

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Cartes mini de vœux	0,70 €	0,70 €
Timbre Poste à l'unité		1,00 €
Affiche exposition et affiches diverses	1,00 €	1,00 €
Carte postale modèles divers	1,00 €	1,00 €
Carte postale double		1,20 €
Carte postale Vauban sans timbre + enveloppe	2,00 €	2,00 €
Eventail «air(e) du temps» et autres modèles	2,00 €	2,00 €
Toupie modèles divers	2,00 €	2,00 €
Jouet mécanique divers modèles plastiques ou métal	2,50 €	2,50 €
Cartes postales Palais Granvelle (lot de 7)	3,00 €	3,00 €
Toupie modèles divers	3,00 €	3,00 €
Bougie Flatyz	3,20 €	3,20 €
Timbre lot de 4	3,70 €	3,70 €
Toupie modèles divers	3,70 €	3,70 €
Dé divers visuels de Besançon	4,00 €	4,00 €
Sablier divers modèles	4,00 €	4,00 €
Stylo différents modèles	4,00 €	4,00 €
Robots divers modèles	4,50 €	4,50 €
Carnet kill time 60 pages	5,00 €	5,00 €
Magnet différents modèles	5,00 €	5,00 €

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Minuteur divers modèles	5,00 €	5,00 €
Porte-clés (suivant modèle)	5,00 €	5,00 €
Echarpe Simon Vouet	8,60 €	Soldé 5,00 €
Poster	5,00 €	5,00 €
Sac modèles divers	5,50 €	5,50 €
Sablier divers modèles	5,90 €	5,90 €
Bracelet montre senestre femme ou homme	6,00 €	6,00 €
Cahier d'exception	6,00 €	6,00 €
Globe divers modèles	6,00 €	6,00 €
Jeux divers modèles en bois (Mikado, dominos...)	6,00 €	6,00 €
Minuteur divers modèles	6,00 €	6,00 €
Horloge divers modèles		6,10 €
Réveil divers modèles		6,10 €
Mug «air(e) du temps» ou autres modèles	6,50 €	6,50 €
Support globe bois	6,50 €	6,50 €
Carnet de dessin modèles divers	7,00 €	7,00 €
Décoration de Noël	7,00 €	7,00 €
Loupe à œil	7,10 €	7,10 €
Magnet différents modèles	7,50 €	7,50 €
Carrusel chevaux	8,10 €	8,10 €
Ephéméride	8,10 €	8,10 €
Manège divers modèles	8,10 €	8,10 €
Mobile divers modèles	8,10 €	8,10 €
Puzzle horloges	8,10 €	8,10 €
Mobile divers modèles	8,40 €	8,40 €
Sablier divers modèles	8,60 €	8,60 €
Calendrier perpétuel	9,00 €	9,00 €
Globe divers modèles	9,00 €	9,00 €
Jouet mécanique divers modèles	9,10 €	9,10 €
Objet mécanique divers	9,10 €	9,10 €
Réveil divers modèles	9,10 €	9,10 €
Robots divers modèles	9,10 €	9,10 €
Cadran solaire	9,90 €	9,90 €
CD engrenages & manivelles	10,10 €	10,10 €
Globe divers modèles	10,20 €	10,20 €
Réveil divers modèles	11,00 €	11,00 €
Cadran solaire divers modèles	11,10 €	11,10 €

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Objet mécanique divers	11,10 €	11,10 €
Horloge divers modèles	11,20 €	11,20 €
Toise divers modèles	11,20 €	11,20 €
Boussole de poche	11,30 €	11,30 €
Manège divers modèles	11,60 €	11,60 €
Robots divers modèles	11,60 €	11,60 €
Parapluie «air(e) du temps» ou autre modèle	12,00 €	12,00 €
Mobile divers modèles	12,10 €	12,10 €
Objet mécanique divers	12,10 €	12,10 €
Réveil divers modèles	12,10 €	12,10 €
Boule magnétique	12,20 €	12,20 €
Cadeaux table feutrine	12,20 €	12,20 €
Pendule modèles divers	12,20	12,20 €
Sablier divers modèles	12,70 €	12,70 €
Montgolfière	12,80 €	12,80 €
Tramway	13,00 €	13,00 €
Boîtes musicales	13,10 €	13,10 €
Tirelire enfants, boîte manège	13,10 €	13,10 €
Réveil de voyage	13,50 €	13,50 €
Jouet mécanique divers modèles	13,70 €	13,70 €
Objet mécanique divers	13,70 €	13,70 €
Réveil divers modèles	13,70 €	13,70 €
Robots divers modèles	13,70 €	13,70 €
Calendrier perpétuel	14,00 €	14,00 €
Boule magnétique	14,20 €	14,20 €
Globe divers modèles	14,30 €	14,30 €
Toise divers modèles	14,30 €	14,30 €
Globe divers modèles	14,70 €	14,70 €
Objet mécanique divers	14,70 €	14,70 €
Calendrier perpétuel	15,00 €	15,00 €
Globe divers modèles	15,00 €	15,00 €
Porte-clés (suivant modèle)	15,00 €	15,00 €
Réveil divers modèles	15,00 €	15,00 €
Sablier divers modèles	15,00 €	15,00 €
Boussole de poche	15,20 €	15,20 €
Manège (moulin, coccinelle) et autres modèles	15,20 €	15,20 €
Pendule animaux et modèles divers	15,20 €	15,20 €

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Sablier divers modèles	15,50 €	15,50 €
Sablier divers modèles	16,20 €	16,20 €
Réveil de voyage	16,30 €	16,30 €
Puzzle challenge 1 000 pièces et autres modèles	16,40 €	16,40 €
Robots divers modèles	17,30 €	17,30 €
Robots divers modèles	18,00 €	18,00 €
Calendrier modèles divers	18,20 €	18,20 €
Calendrier perpétuel	18,20 €	18,20 €
Globe divers modèles	18,30 €	18,30 €
Toise divers modèles	18,30 €	18,30 €
Objet mécanique divers	18,70 €	18,70 €
Cadran solaire «Rose des Vents»	20,00 €	20,00 €
Horloge divers modèles	20,00 €	20,00 €
Carreau céramique modèles divers	20,50 €	20,50 €
Calendrier perpétuel	22,00 €	22,00 €
Vase magnétique	22,50 €	22,50 €
Montre «air(e) du temps» et divers modèles	25,00 €	25,00 €
Réveil divers modèles	25,00 €	25,00 €
Horloge divers modèles	27,90 €	27,90 €
Carreau céramique modèles divers	29,60 €	29,60 €
Montre Musée du Temps 0007	35,80 €	Soldé 30,00 €
Montre solaire siglée bracelet cuir	30,00 €	30,00 €
Globe modèle divers	30,70 €	30,70 €
Ballon montgolfière	35,00 €	35,00 €
Montre gousset	35,00 €	35,00 €
Montre œil du Temps	35,00 €	35,00 €
Horloge divers modèles	35,50 €	35,50 €
Montre senestre femme ou homme	37,00 €	37,00 €
Calendrier perpétuel	40,60 €	40,60 €
Cadran solaire	41,00 €	41,00 €
Montre Vauban et autres modèles	41,00 €	41,00 €
Horloge divers modèles	45,00 €	45,00 €
Mobile système solaire		60,00 €
Globe divers modèles	80,00 €	80,00 €
Mobile système solaire		75,00 €

Les frais d'expédition seront facturés :

- selon le poids de l'objet
- aux conditions tarifaires postales ou du transporteur (choix du destinataire).

G. Salles Musée du Temps - Tarifs de mise à disposition

Le Musée du Temps dispose d'espaces ponctuellement demandés par l'Office de Tourisme ou par des organismes proposant des séminaires ou colloques à Besançon.

Sont concernées la Salle des Partenaires, la Salle de la Tenture et la Cour du Palais Granvelle.

Tarif de location :

Lieu	Tarifs 2014		Tarifs 2015	
	½ journée durant les horaires d'ouverture	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)	½ journée durant les horaires d'ouverture (4 h)	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)
Salle des Partenaires	515,00 €	830,00 €	515,00 €	830,00 €
Cour du Palais Granvelle sans matériel	-	3 100,00 €		3 100,00 €

Le règlement d'occupation de ces salles sera fixé par arrêté municipal.

H. Salles Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Aucune location possible en 2015.

XXX - Musées de la Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle**Fixation des tarifs de ventes d'animaux domestiques**

Le Jardin zoologique présente à la petite ferme des animaux domestiques.

Conformément à la législation, seuls ceux-ci peuvent être proposés à la vente. Les espaces de présentation sont prévus pour un nombre précis d'individus, le surplus issu de la reproduction est cédé à des particuliers.

Paon bleu	<i>mâle ou femelle</i> <i>tous âges</i>	40,00 €
Poule Pictave	<i>poule ou coq</i>	10,00 €
Poule Faverolle	<i>poule ou coq</i>	10,00 €
Caille	<i>mâle ou femelle</i>	3,00 €
Pintade	<i>mâle ou femelle</i>	10,00 €
Dindon	<i>mâle ou femelle</i> <i>tous âges</i>	25,00 €
Cobaye	<i>mâle ou femelle</i> <i>tous âges</i>	10,00 €
Lapin nain	<i>mâle ou femelle</i> <i>tous âges</i>	15,00 €
Lapin grande race	<i>mâle ou femelle</i> <i>tous âges</i>	20,00 €
Chèvre naine	<i>jeune et adulte</i> <i>réforme (> 4 ans)</i>	90,00 € 50,00 €
Bouc nain	<i>jeune et adulte</i> <i>tous âges</i>	30,00 €
Brebis (ttes races)	<i>jeune et adulte</i> <i>réforme (> 4 ans)</i>	90,00 € 50,00 €
Bélier (ttes races)	<i>jeune et adulte</i> <i>tous âges</i>	40,00 €

Paiement en espèce ou par chèque à l'ordre du «Trésor Public»

XXXI - Service Municipal d'Archéologie Préventive

Montant des prestations chiffrées en jour/homme correspondant aux agents qui interviennent à l'opération tarifée (préparation du chantier-phase terrain-phase étude) :

- . Responsable d'opération : 542 €/jour
- . Topographe : 404 €/jour
- . Spécialiste : 355 €/jour
- . Technicien : 336 €/jour.

Montant des prestations nécessaires (moyens techniques) et des équipements divers (base vie) nécessaires à la réalisation de la fouille. Ce montant est égal à leur coût pour le service.

XXXII - Bibliothèques**A. Droit d'abonnement tout support**

USAGERS DES BIBLIOTHEQUES	Tarifs 2014	Tarifs 2015	% Augm.
a) Abonnement :			
Abonnement annuel individuel	gratuit	gratuit	
Abonnement annuel groupes bisontins (associations, institutions, assistantes maternelles)	gratuit	gratuit	
b) Impression, photocopie : prix à l'unité :			
. A4 - noir et blanc	0,15 €	0,15 €	0 %
. A4 - couleur	0,30 €	0,30 €	0 %
. A3 - noir et blanc	0,30 €	0,30 €	0 %
c) Facturation à l'abonné des documents non rendus			
- livres de poches, livres d'enfant, BD, revues	12,00 €	13,00 €	8,30 %
- nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, partitions	20,00 €	20,00 €	0 %
- beaux livres, ouvrages reliés avec planches, DVD	50,00 €	50,00 €	0 %
d) Remplacement de la carte de bibliothèque perdue par l'abonné	1,50 €	1,50 €	0 %

B. Droits pour reproductions**a) Images numériques : format jpeg ou pdf**

Usage : reproductions de travail. Images numérisées fournies sur CD, par courriel ou par transfert de fichiers (FTP), tous frais compris.

Les images déjà disponibles en ligne, dans le catalogue des documents numérisés, sont gratuitement téléchargeables (voir conditions d'utilisation sur le site).

Tarifs identiques à 2014

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
de 1 à 5 images (par courriel)	Gratuit	Gratuit
de 1 à 40 images	Forfait 6 €	Forfait 6 €
de 41 à 100 images	0,15 € l'unité	0,15 € l'unité
au-delà de 100 images	15 € + 5 € par tranche de 100 vues	15 € + 5 € par tranche de 100 images

b) Images numériques : format tif (haute définition)

Usage : reproductions pour publication. Images numérisées fournies sur CD, DVD ou par FTP.

Editeurs universitaires ou associatifs	Forfait 6 € de 1 à 40 images puis 0,15 € par image supplémentaire	Forfait 6 € de 1 à 40 images puis 0,15 € par image supplémentaire
Autres éditeurs	20 € l'unité	20 € l'unité

c) Prêt inter bibliothèques

Ouvrages	Forfait 7 €	Forfait 7 €
Photocopies d'articles	Forfait 6 € par tranche de 40 pages	Forfait 7 € par tranche de 40 pages

XXXIII - Maison Natale de Victor Hugo

Droit d'entrée :	
INDIVIDUEL	
2,50 €	Plein tarif
1,50 €	Etudiants Amis des Musées et bibliothèques Familles nombreuses Handicapés Enseignants désirant préparer une visite scolaire prévue Porteurs de la carte Cezam ou de la carte COS Ville de Besançon
Gratuité :	Jeunes de - 18 ans Demandeurs d'emploi Bénéficiaires de minima sociaux Journalistes Membres de la Fédération des Maison d'écrivains Porteurs du ticket avantages jeunes Porteurs de cartes : Mécènes Victor Hugo ICOM Sociétaires du Crédit Agricole Carte culture (+ un accompagnateur)
GROUPE	
1,50 €	A partir de 10 personnes
Gratuité :	Groupe des établissements scolaires de Franche-Comté. Possibilité de réserver une visite guidée : supplément de 1,50 € par personne Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

Objets proposés à la vente

Sac : 3 €
 Montre : 99 €
 Plateau : 60 €
 Stylo : 4 €
 Jeu de cartes : 5 €
 Foulard : 50 €
 Ouvrage Le Monde : 7,90 €
 Ouvrage en tête à tête avec Victor Hugo : 22,95 €
 Carte postale à l'unité : 0,50 €
 Carnet de 8 cartes postales : 3,50 €
 Guide de la Maison : 7 €
 Bande dessinée Victor Hugo de Bernard SWYSSSEN : 19,95 €
 DVD «Place à Hugo» : 10 €
 DVD «ils parlent d'Hugo» : 10 €
 Timbres Hugo : 1,20 €

Enveloppes Hugo : 3 €
 Cartes postales Hugo : 3,50 €
 Encart de luxe Hugo : 4 €.

D'autres objets des diverses boutiques des Musées du Centre (moulage, bustes, mug...) sont proposés à la vente aux prix de vente fixés par les Musées par délibération de ce Conseil Municipal.

POLE VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

XXXIV - Vie des Quartiers

A. Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Maisons de quartier

Salles de réunions	Tarifs 2014		Tarifs 2015	
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Tarif hors association
Salles des Maisons de Quartiers municipales Montrapon/Fontaine Ecu - Grette/Butte - Planoise (Centre Nelson Mandela)				
○ la journée	50,50 €	101,00 €	51,00 €	103,00 €
○ la demi-journée	30,50 €	61,00 €	31,00 €	62,00 €
○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,50 €	16,50 €	17,00 €	17,00 €
Alignement des tarifs sur les salles de même contenance gérées par les Moyens Associatifs				
Salle polyvalente du Centre Martin Luther King :				
○ la journée	50,50 €	101,00 €	51,00 €	103,00 €
○ la demi-journée	30,50 €	61,00 €	31,00 €	62,00 €
○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,50 €	16,50 €	17,00 €	17,00 €
Salle polyvalente du Centre Nelson Mandela (242 m²)				
Réunions				
○ la journée	185,00 €	370,00 €	188,00 €	376,00 €
○ la demi-journée	139,00 €	278,00 €	141,00 €	282,00 €
○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	53,50 €	53,50 €
Manifestations festives				
○ samedi ou veille de jour férié	335,00 €	670,00 €	338,00 €	676,00 €
○ un autre jour	245,00 €	490,00 €	248,00 €	496,00 €
○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	53,50 €	53,50 €

Il est précisé que ces salles ne peuvent être louées ou mises à disposition à des personnes individuelles.

La gratuité des salles des maisons de quartier municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint :

- pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés
- pour les manifestations organisées par les administrations d'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon
- pour les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives.

B - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Service Vie associative

Salles associatives	Tarifs 2014		Tarifs 2015	
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Tarif hors association
Salles de réunions 1. Grandes salles (200 places et plus) Battant - Malcombe - Jean Zay				
- la journée	185,00 €	370,00 €	188,00 €	376,00 €
- la demi-journée	139,00 €	278,00 €	141,00 €	282,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	53,00 €	53,00 €
- Caution salles Battant et Malcombe (pour utilisation matériel scénique et sonorisation) : 338 €				
2. Salles moyennes Espace Renée et Jules Rose (2 salles) Centre 1901 (Les Fougères) Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du Fort) Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / rue Berlioz (1 salle) / 17, rue Haag (1 salle) Les Quatre Vents (1 salle), Jean Zay (petite configuration) Espace Associatif S. de Beauvoir (2 salles), Les Montboucons (1 salle)				
- la journée	50,50 €	101,00 €	51,00 €	103,00 €
- la demi-journée	30,50 €	61,00 €	31,00 €	62,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,50 €	16,50 €	17,00 €	17,00 €

Salles associatives	Tarifs 2014		Tarifs 2015	
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Tarif hors association
Salle d'exposition Ancienne Poste				
- la journée	42,00 €	84,00 €	43,00 €	85,00 €
- le week-end (2 jours)	84,00 €	168,00 €	85,00 €	171,00 €
- la semaine (7 jours)	210,00 €	420,00 €	213,00 €	426,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)				
. occupation de 1 à 3 jours	16,50 €	16,50 €	17,00 €	17,00 €
. occupation de 4 à 7 jours	37,50 €	37,50 €	38,00 €	38,00 €
Salle de danse Espace Associatif Simone de Beauvoir				
- la demi-journée	16,50 €	31,50 €	17,00 €	32,00 €
- la journée	26,50 €	52,50 €	27,00 €	53,00 €
- la journée supplémentaire	19,50 €	38,50 €	20,00 €	39,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,50 €	16,50 €	17,00 €	17,00 €
Salles des fêtes soirées dansantes				
1) Bregille - Fort ou salle du Manège				
- la journée	242,00 €	484,00 €	246,00 €	491,00 €
- la journée supplémentaire	121,00 €	240,00 €	123,00 €	244,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	53,00 €	53,00 €
2) Malcombe				
- utilisation samedi ou veille de jour férié	429,00 €	859,00 €	435,00 €	872,00 €
- utilisation un autre jour	371,00 €	743,00 €	377,00 €	754,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	53,00 €	53,00 €
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) par heure	137,00 €	137,00 €	139,00 €	139,00 €
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants				

La gratuité de location des salles ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjoint Délégué, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,

- les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale,
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

C - Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	Tarifs 2014		Tarifs 2015	
	Tarif hors assoc.	Tarif associatif	Tarif hors assoc.	Tarif associatif
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	107,00 €	53,20 €	109,00 €	54,00 €
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	88,30 €	53,20 €	90,00 €	54,00 €
Cuisine - forfait	266,30 €	266,30 €	270,00 €	270,00 €
En sus des heures d'immobilisation : Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant				

Grand Kursaal - Déjeuner-dîner dansant / spectacle / expositions / manifestations diverses

Forfait	Forfait tarif hors associatif		Forfait tarif associatif	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
	1 863 €	1 891 €	1 035 €	1 051 €

Ce forfait correspond à 13 heures d'immobilisation de la salle + 2 heures de montage/démontage/entretien + forfait utilisation de la cuisine.

Petit Kursaal - Conférences / projections (hors festivals cinéma et programmations cinéma multiples)

Forfait	Forfait tarif hors associatif		Forfait tarif associatif	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Forfait ½ journée (5 h)	442,50 €	449,00 €	266,40 €	270,00 €
Forfait journée (10 h)	884,50 €	898,00 €	532,80 €	541,00 €
Forfait soirée (3 h)	265,40 €	269,00 €	159,80 €	162,00 €

En cas de projection d'un film 35 mm, il convient de facturer en plus de une à trois heures au tarif «hors associatif» ou «associatif», correspondant au temps de montage/démontage du ou des films par le projectionniste du Kursaal.

Les forfaits sont calculés sur la base des taux horaires «hors associatif» ou «associatif».

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures		Immobilisation de la salle pendant 10 heures	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Amélie Pellegrin	19,10 €	19,50 €	36,70 €	37,00 €
Marcel Thévenot	23,20 €	24,00 €	44,60 €	45,00 €
Robert Bidault	28,40 €	29,00 €	57,80 €	59,00 €
Foyer de la Danse	39,50 €	40,00 €	79,60 €	81,00 €

3. Salles Proudhon et Ory

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h		Immobilisation 10 h	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	187,50 €	190,00 €	280,80 €	285,00 €
Expositions, bourses, animations, salons	INOPERANT		207,00 €	210,00 €
Tarif associatif	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	112,70 €	114,00 €	157,80 €	160,00 €
Expositions, bourses, salons, animations	INOPERANT		99,40 €	101,00 €

4. Salles Colard - Risset

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h		Immobilisation 10 h	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	141,30 €	143,00 €	186,50 €	189,00 €
Tarif associatif	Immobilisation 5 h		Immobilisation 10 h	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	82,80 €	84,00 €	110,60 €	112,00 €

5. Colloques, congrès, séminaires

Il est proposé de ne pas modifier les taux de remise de 20 % (tarif hors associatif) et 60 % (tarif associatif) adoptés en décembre 2012.

Salles	Montants unitaires de location au tarif hors associatif		Tarifs 2015 avec application des pourcentages de remise	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Hors associatif remise 20 %	Associatif remise 60 %
Grand Kursaal	1 863,00 €	1891,00 €	1513,00 €	756,00 €
Petit Kursaal	884,50 €	898,00 €	718,00 €	359,00 €
Salle Colard	186,50 €	189,00 €	151,00 €	76,00 €
Salle Proudhon	280,80 €	285,00 €	228,00 €	114,00 €
Salle Ory	280,80 €	285,00 €	228,00 €	114,00 €
Salle Risset	186,50 €	189,00 €	151,00 €	76,00 €
Salle Marcel Thévenot	44,60 €	45,00 €	36,00 €	18,00 €
Salle Amélie Pellegrin	36,70 €	37,00 €	30,00 €	15,00 €
Salle Robert Bidault	57,80 €	59,00 €	47,00 €	23,00 €
Foyer de la Danse	79,60 €	81,00 €	65,00 €	32,00 €
Ensemble du Kursaal	3 900,80 €	3 959,00 €	3 167,00 €	1 584,00 €

Seuls les congrès, colloques et séminaires accueillant des participants de l'aire régionale, nationale ou internationale peuvent bénéficier des tarifs avec remise associatif ou hors associatif.

Pour bénéficier de ces remises, les organisateurs doivent utiliser au minimum deux salles durant une journée minimum. En ce sens, la salle du Grand Kursaal avec la buvette et la cuisine constituent un ensemble de deux salles.

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux Syndicats, partis politiques et comités d'entreprises.

6. Présentation de spectacle Y compris cinéma et programmations cinéma multiples

Petit Kursaal				
Tarif professionnel (1)			Tarif culturel (2)	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Forfait 4 h	Inopérant		176,30 €	179,00 €
Forfait 1 jour (12 h)	891,80 €	905,00 €	435,60 €	442,00 €
Par jour supplémentaire	430,50 €	437,00 €	229,50 €	233,00 €
Dépassement horaire	87,50 €	89,00 €	88,10 €	89,00 €
Grand Kursaal				
Tarif professionnel (1)			Tarif culturel (2)	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Forfait 1 jour (16 h)	2 202,00 €	2 235,00 €	630,40 €	640,00 €
Par jour supplém.	1 015,00 €	1 030,00 €	457,00 €	464,00 €
Dépassement horaire	106,00 €	108,00 €	88,10 €	89,00 €

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

7. Salles du Kursaal - Gratuité et participation aux frais de fonctionnement

La gratuité de location des salles du Kursaal ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjoint Délégué, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale,
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

Dans le cas du tarif minimum, il est proposé une participation aux frais de fonctionnement selon le barème suivant :

Tarif journalier	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Grand Kursaal	137,30 €	139,00 €
Petit Kursaal	102,50 €	104,00 €
Colard	68,70 €	70,00 €
Proudhon	78,90 €	80,00 €
Ory	78,90 €	80,00 €
Risset	33,80 €	34,00 €
Thévenot	17,00 €	17,00 €
Pellegrin	17,00 €	17,00 €
Bidault	17,00 €	17,00 €
Foyer de la Danse	33,80 €	34,00 €

Caution : En fonction des risques de recouvrement, une caution égale au prix de location peut être demandée.

D - Service Vie Associative - Centre 1901 - Maison de la Vie Associative

Tarifs identiques à 2014

a. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :

- 18 € : formation de 12 h (soit 1,50 €/heure)
- 14 € : formation de 9 h (soit 1,55 €/heure)
- 11 € : formation de 7 h (soit 1,57 €/heure)
- 10 € : formation de 6 h (soit 1,66 €/heure)
- 9 € : formation de 5 h (soit 1,80 €/heure)
- 7 € : formation de 4 h (soit 1,75 €/heure)
- 6 € : formation de 3 h (soit 2,00 €/heure)

b. Carte photocopies destinée aux associations :

Carte prépayée : 30 € débitée de la manière suivante :

- noir et blanc : 0,036 €
- couleur : 1,116 €

E - Conseil des Sages

Participation financière aux repas des assemblées plénières 2015 :

- Repas : 13 €
- Repas + transport : 16,50 €.

XXXV - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ces diverses propositions tarifaires.

«M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Danielle POISSENOT pour apporter un complément, ensuite j'ouvrirai le débat si vous avez des questions à poser.

Mme Danielle POISSENOT : Merci Monsieur le Maire, simplement pour commencer je voudrais rajouter un tarif qui n'apparaît pas sur la liste des tarifs que vous avez dans votre dossier. Il s'agit des droits mensuels pour les échoppes mobiles, nous avons la surface d'une échoppe qui est de moins 20 m² donc là c'est bon ; en revanche ce qui n'apparaît pas c'est la surface de l'échoppe supérieure à 20 m² donc c'est un tarif forfaitaire de 4 à 6 jours qui était de 200 € en 2014 et que nous passons à 204 € soit une augmentation de 2 % en 2015. Donc vous avez pu voir effectivement que les tarifs avaient augmenté de 2 % sur les foires et marchés. Ce sont des tarifs qui n'ont pas augmenté depuis 2011 donc nous augmentons de 2 %. Si vous avez des questions je reste à votre disposition.

M. LE MAIRE : On a constaté, avant que nous ne propositions cela au Conseil Municipal, que par rapport à beaucoup d'autres villes nous sommes très peu chers et que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis un certain nombre d'années, je pourrai vous donner des exemples tout à l'heure que j'ai en tête. C'est d'ailleurs à mon avis un tort de ne pas augmenter régulièrement. Lorsque l'on n'augmente pas régulièrement et qu'à un moment on augmente, là on oublie volontairement les années où cela n'a pas été augmenté pour constater l'augmentation forte ; donc je pense que c'est quelque chose sur quoi il faut revenir.

M. Philippe GONON : Oui, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas dans le débat d'orientations budgétaires 2015 mais nous voyons déjà poindre quelle sera votre politique financière pour l'année prochaine et les années sans doute à venir pour répondre à la fois à la baisse des dotations et votre difficulté à baisser les frais de fonctionnement de la Ville. Vous allez jouer sur trois leviers, on l'a déjà dit : la baisse de l'investissement, la hausse des impôts et la hausse des tarifs et nous sommes donc aujourd'hui à l'acte I de cette nouvelle praxis financière consistant à augmenter les tarifs et pour le moins je dirai que vous n'y êtes pas allé de main morte : 5 % pour les cantines, 10 % pour certains emplacements commerciaux sur le marché couvert et près de 17 % pour le stationnement. Je voudrais faire deux observations à ce sujet : la première sur votre politique, vous venez de parler de hausse massive et brutale des tarifs, nous avons pourtant déjà vécu de nombreux épisodes semblables, déjà 20 % sur les parkings en 2010, je ne parle pas de la malheureuse carte Diabolo, 60 % en une seule fois et aujourd'hui en période de crise aiguë nous ne pouvons y consentir, encore moins qu'hier. Nous voulons dénoncer avec force votre refus de prendre en compte une pratique de lissage, ça fait des années que nous la réclamons, Monsieur le Maire, cela fait des années ! Nous voulons dénoncer votre refus d'intégrer le fait que les revenus des ménages, des retraités, des femmes seules, etc. ne suivent pas le rythme infernal de la hausse de vos tarifs qui augmentent de 5, 10, 15 %, jusqu'à 17 % pour le stationnement cette année. De combien a augmenté le SMIC cette année ? A peine plus de 1 %. De combien les retraites ont augmenté cette année ? 0 %.

Manifestement votre équipe est tellement déconnectée de la réalité de la vie quotidienne des Bisontins que vous ignorez...

M. LE MAIRE : Cela le fait même sourire lui-même, il sourit lui-même de sa démagogie ! Laissez Monsieur GONON intervenir, on lui répondra, on a toute la soirée, voire toute la nuit pour lui répondre.

M. Philippe GONON : ...Si vous voulez... la difficulté à réallouer en une seule fois et en un seul instant des dépenses importantes dans le budget des familles, budget déjà très contraint par les dépenses obligatoires que sont le logement, le chauffage, les assurances, l'électricité, la santé, etc.

Deuxième observation : les hausses massives de stationnement et d'occupation des emplacements commerciaux nous amènent à une autre réflexion sur le devenir du centre-ville et de son activité. Vous dites dans ma commune.info que la hausse des tarifs du stationnement est due au stationnement anarchique mais qui a organisé la suppression d'un certain nombre de places de parking en ville ? Qui a créé les nombreux embouteillages que nous vivons aujourd'hui ? Vous dites qu'il y a une solution alternative, c'est le tram mais tout le monde ne peut pas prendre le tram...

M. LE MAIRE : Non non ce n'est pas du tout ce que je dis !

M. Philippe GONON : Ah c'est dommage je l'ai là !

M. LE MAIRE : ma.commune.info, ce n'est pas le Journal Officiel de la Ville de Besançon !

M. Philippe GONON : Dans l'Est Républicain aussi ! Deuxième interruption. 17 % d'augmentation donc, 10 % d'augmentation des emplacements commerciaux, ce chiffre aura pour effet à terme de faire fuir un consommateur déjà chassé du centre-ville par trois années de travaux et maintenant par une politique dissuasive d'accès au centre par la voiture. Un consommateur qui fréquente aujourd'hui massivement Châteaufarine, il suffit d'y aller ce samedi pour le constater, l'ouverture en moins d'un an d'une trentaine de nouvelles boutiques est un véritable aspirateur à clients d'autant que ces boutiques disposent de parkings gratuits. L'ouverture prochaine des 8 000 m² aux Marnières sera un autre frein à l'accès aux commerces de la Ville. Alors plutôt qu'une augmentation des tarifs nous espérons une autre réaction car la Ville et son centre ont subi depuis 4 ans de nombreuses agressions. Outre l'augmentation frénétique déjà en 2010 et maintenant du coût du stationnement, outre le détournement des clients lié à la signalisation sur la voie des Mercureaux, outre le déménagement de centaines de salariés de l'hôpital et des transferts de milliers de clients visiteurs vers Minjoz, outre l'arrêt de la gratuité du stationnement entre 12 h et 14 h, outre le changement d'habitudes des consommateurs et des clients dû aux travaux du tram, ils quittent le centre-ville. Toutes ces décisions, dont une partie vous est imputable, conduisent au déclin programmé du centre-ville et une ville dont le coeur ralentit est une ville qui va mourir, nous voterons contre cette hausse des tarifs.

M. LE MAIRE : Vous savez, Monsieur GONON, tout ce qui est excessif est insignifiant. Je suis en train de faire chiffrer tout ce que vous nous dites, semaine après semaine, dépenses nouvelles, refus d'augmentation des tarifs et le moment venu, mais seulement le moment venu, je vous donnerai le montant de l'addition. Je l'ai pour aujourd'hui déjà, je fais cela depuis la semaine dernière, on va remonter un peu dans le temps déjà, peut-être depuis le mois de mars pour chiffrer tout ce que vous avez déjà promis car je crois qu'il ne faut surtout pas faire de la démagogie. Nous sommes aujourd'hui dans une période où l'ensemble des habitants de ce pays comprennent qu'il faut faire des efforts. Je pense que les baisses de dotations qui nous sont opposées sont trop brutales. Même si ce sont mes amis qui les ont mises en place, je l'ai dénoncé, vous le savez, entre autres avec l'association dont je suis le vice-président. Quand vous parlez de la hausse des impôts, vous savez très bien, Monsieur GONON, que j'ai dit que nous n'augmenterions pas la fiscalité à Besançon, donc je le redis aujourd'hui, gravez-vous le bien dans votre tête, il n'y aura pas d'augmentation des impôts en 2015 sur Besançon.

Concernant les budgets futurs 2016 et 2017 nous verrons et nous les ferons de manière simple comme à chaque fois. Mais jusqu'à présent, contrairement à d'autres, j'ai toujours respecté depuis 2001 les engagements que j'avais pris et chacun connaît ceux que j'ai pris en matière de fiscalité. Après, on va vous répondre dans le détail mais quand vous parlez de 10 % sur le marché couvert, vous oubliez de dire que depuis que le marché couvert est là, les tarifs n'ont jamais été augmentés. Vous devriez plutôt dire : vous avez permis aux commerçants de s'installer dans le nouveau marché et puisqu'effectivement vous, vous êtes en train de dire qu'il ne fallait pas les augmenter de 10 % aujourd'hui, il fallait les augmenter de 1 % tous les ans. Cela leur aurait quand même coûté, à mon avis, beaucoup plus cher.

Pour le stationnement, d'abord ce n'est pas en 2010 mais c'est 2011 qu'il a été augmenté. Vous voulez être précis, vous voulez être le chantre des chiffres, ne m'interrompez pas. Première interruption, deuxième peut-être ; si vous voulez qu'on joue à ce petit jeu-là, je ne suis pas sûr que vous gagniez !

Donc pour le stationnement Marie ZEHAF vous répondra tout à l'heure. On n'a jamais dit que l'augmentation du stationnement était faite pour lutter contre le stationnement anarchique, on n'a pas dit ça. On a dit que le stationnement payant, même les commerçants le disent et ils le réclament même, permet une rotation, sur un stationnement payant à six voitures de stationner dans une journée alors qu'en stationnement qui n'est pas payant il n'y en a qu'une, c'est cela qu'on a dit. Et ce stationnement payant on vous dira aussi qu'il est bien moins cher que dans toutes les villes de la région. Alors vous citez souvent d'autres villes, de gauche comme de droite, vous pourrez aussi constater qu'on est encore moins cher. Mais Marie répondra globalement sur le problème du stationnement. Alors le lissage, oui, je l'ai dit, je pense qu'on a voulu trop bien faire. On est pénalisé parce qu'on a voulu bien faire -c'est quand même extraordinaire ce que vous venez de nous dire- vous êtes en train de nous dire que ce n'est pas bien d'augmenter de 10 % d'un seul coup, il valait mieux augmenter tous les ans d'1,5 %. Faites le calcul, ça fait quand même beaucoup plus cher.

Quant à Châteaufarine j'espère que vous allez vous réjouir avec nous aussi de l'augmentation de quelque 8 à 10 000 m² de la plus grande galerie commerciale de Besançon, à savoir le centre-ville puisque dans un an, à la période où nous vous parlons, le centre-ville sera... oui ça fait longtemps mais vous qui êtes... 3^{ème} interruption... -vous voulez jouer à ce petit jeu-là, vous n'allez pas forcément gagner-. Oui mais vous êtes certainement un magicien Monsieur GONON et vous pouvez vous abstraire des PPRI, de l'archéologie préventive, des contentieux juridiques, vous êtes beaucoup plus fort que tout le monde. Eh bien nous, nous respectons les règles. Effectivement, nous avons mis du temps, je le déplore mais nous arrivons au bout et je ne sais pas si vous avez pris la peine d'aller visiter les Passages Pasteur. Nous avons, avec la Société d'Equipement du Doubs, organisé deux samedis de visite, les élus étaient invités, je n'en ai pas vu beaucoup d'ailleurs de chez vous, vous aviez certainement d'autres choses à faire et vous auriez pu constater que ce lieu va devenir un lieu magique qui va redonner de l'activité au centre-ville. Oui il faut qu'il y ait de l'activité au centre-ville, nous sommes d'accord là-dessus.

Peut-être va-t-on faire le stationnement tout de suite, Marie tu vas peut-être expliquer les choses, redire combien de places payantes pour 1 000 habitants à Besançon et combien de places payantes pour 1 000 habitants à Dijon et les autres chiffres que tu connais parfaitement.

Mme Marie ZEHAF : Le stationnement payant c'est pour rentrer dans une véritable cohérence de la politique de mobilité qu'on a mise en place sur la Ville de Besançon avec la mise en service du tram, le développement aussi des pistes cyclables et c'est aussi pour permettre à tout un chacun de trouver une place au centre-ville quand il en a envie. Le bon exemple c'est Chamars. En fait, quand c'était gratuit il y avait 800 places, personne ne trouvait une place, on tournait tout le temps. Maintenant, avec 352 places payantes on trouve une place à n'importe quel moment à Chamars pour venir en ville se stationner.

M. LE MAIRE : Oui, il n'y a plus de voitures ventouses.

Mme Marie ZEHAF : Ce que je peux vous dire également c'est qu'après, dans les parkings barrières et en ouvrage, c'est 59 mn gratuites, la plupart des usagers -environ 30 %- qui utilisent le parking ne paient pas parce qu'ils ont le temps de faire leurs courses en 59 mn et ils ont le temps de repartir sans rien payer. Après c'est une véritable demande des commerçants pour une rotation au centre-ville parce que si on laisse une voiture sur une place non payante elle est ventouse pendant une journée, si on la met payante, il y a 4 à 5 voitures qui peuvent stationner, venir au centre-ville et trouver une place à n'importe quel moment. Lors d'une interview à France Bleu, des auditeurs ont dit qu'ils étaient bien contents de trouver des places à Besançon quand ils venaient. En même temps le stationnement payant c'est une véritable justice, c'est-à-dire que tous les usagers de la route payent, il n'y a pas que les contribuables bisontins, parce que l'entretien de la voirie c'est quand même 7 millions d'euros sur l'année, le stationnement payant rapporte 5 millions. Il faut savoir qu'il coûte 2 millions de gestion, donc on n'a que 3 millions et après il faut quand même entretenir les voiries. Donc c'est une véritable justice, ce sont les usagers, aussi bien ceux de Besançon que ceux de l'extérieur qui payent en fait.

Dans le classement, Besançon est à 22 places payantes pour 1 000 habitants, Dijon est à 29 places pour 1 000 habitants, Caen par exemple est à 38 places payantes pour 1 000 habitants. Donc dans 17 villes qui sont à peu près de notre importance on est classé 14^{ème}.

M. LE MAIRE : Et je voudrais aussi dire autre chose, c'est que le stationnement payant au centre-ville permet -mais peut-être que cela ne vous intéresse pas- aussi aux résidents de trouver des places, c'est-à-dire aux habitants de se garer au centre-ville. Les habitants du centre-ville ont envie de se garer et quand vous avez des voitures ventouse du lundi matin au dimanche soir, c'est-à-dire toute la semaine, 7 jours sur 7, ils ne peuvent plus se garer. Marie a eu raison aussi de dire que 30 % des usagers trouvaient une place et ne la payaient pas puisqu'ils n'étaient là que 59 mn. Je voudrais aussi dire et c'est une demande forte, qu'à partir je crois du 1^{er} janvier on va payer au quart d'heure, c'est-à-dire que lorsque vous aurez fait 1 h 05 vous ne paierez pas 1 h 30 mais 1 h 15, c'est une demande que nous avons prise en compte et de toute façon la loi allait nous y obliger mais en plus surtout les nouveaux matériels nous permettent de le faire. Vous savez aussi, je l'avais annoncé pendant la campagne, que nous sommes en train de discuter pour mettre en place des parcmètres intelligents. Ce n'est pas qu'une vague promesse, c'est quelque chose qui est en train de se mettre en place, qui permettra de payer sans contact, de payer avec son Smartphone, de modifier son temps de stationnement peut-être depuis son Smartphone, ce sont des choses qui sont en cours d'étude. Donc faites très attention à ce que vous dites parce que le stationnement, quand vous discutez avec des commerçants -je discute avec beaucoup d'entre eux-, bien sûr on préfère que ce soit gratuit, c'est évident, mais quand vous demandez aux commerçants, ils préfèrent que leurs clients qui viennent à Besançon puissent trouver des places pour stationner plutôt que de tourner en rond et ne pas en trouver. Je rappelle d'autre part une nouvelle fois parce que ce n'est pas rentré dans les mœurs qu'avec les parkings relais -il n'y a pas que le tram d'ailleurs, il y en a un à Témis où il n'y a pas le tram- vous mettez votre voiture sur un parking relais, vous prenez les transports en commun et vous avez autant de titres de transport pour 24 h que vous êtes dans la voiture. Ça vous coûte 4 € pour 24 h. Donc je rappelle aussi, puisque beaucoup ne le savent pas, que Besançon est une des seules villes de France où l'on peut garer sa voiture la nuit pour aller au restaurant, pour aller au cinéma, pour 1 € la nuit et que pour faciliter le commerce au centre-ville, le dimanche matin par exemple les parkings en ouvrage, barriérés, sont gratuits. Donc je crois que nous avons tous ensemble la volonté de faciliter effectivement l'accès au centre-ville pour tous ceux qui le veulent. Je l'ai dit l'autre jour, je ne suis pas un «ayatollah anti bagnoles», parfois on a besoin de sa voiture pour des problèmes de mobilité, pour des problèmes d'encombrement et là c'est bien qu'on puisse trouver une place et à d'autres moments on peut prendre les transports en commun, l'ensemble des transports en commun, je ne parle pas uniquement du tram. C'est un problème aussi, vous le voyez, d'équilibre.

M. Pascal BONNET : Je suis un peu étonné quand même des réponses parce que la question ne portait pas sur le principe de la gratuité ou non du stationnement mais sur les augmentations de tarifs puisqu'on est confronté à des augmentations de tarifs. On sait très bien qu'il y a des temps de gratuité en plus sur les parkings qui sont autour de la boucle. Après, une heure parfois pour certains c'est un peu court quand ils veulent consommer beaucoup en ville. Ceci dit j'ai écouté attentivement votre intervention sur France 3 samedi et j'ai écouté Mme ZEHAF sur France Bleu, j'ai entendu que le principe de cette augmentation du stationnement était lié au fait qu'il y avait l'augmentation également des tarifs Ginko qui vont aussi peser sur les Bisontins et que vous souhaitiez que le stationnement ne soit pas moins cher que le tarif Ginko. Vous aviez annoncé que le tram ne coûterait pas plus cher que le bus, vous n'aviez pas précisé que le bus serait augmenté, comme ça au moins les choses sont claires...

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre.

M. Pascal BONNET : ... Ensuite vous nous dites régulièrement que vous chiffrerez nos propositions, on fait des propositions pour contribuer au débat et à l'intérêt de la ville. Ce qui doit se chiffrer c'est votre programme, ce ne sont pas nos propositions. Notre programme a été présenté, il a été chiffré, on n'en est plus là. Ceci dit vous avez repris tout à l'heure la question du stationnement intelligent et ça correspond à une de nos propositions, donc vous avez de bonnes sources...

M. LE MAIRE : Il est gonflé...

M. Pascal BONNET : ... mais globalement ce que je voudrais dire aussi, vous dites aussi que vous n'avez pas augmenté pendant plusieurs années, c'est pratique de ne pas augmenter avant les élections et d'augmenter après. D'autre part vous êtes confrontés à des désengagements conséquents de l'Etat qui n'existaient pas auparavant, on en a conscience, on est solidaire de vos difficultés là en face mais il y a eu des élections municipales. Vous saviez -je l'ai déjà dit lors du dernier conseil- que vous auriez à financer les rythmes scolaires, vous saviez que vous auriez des difficultés à équilibrer le budget, vous n'aviez pas dit que vous alliez augmenter en matière de tarifs et que vous alliez diminuer en matière de dotations, on pourrait en parler sur d'autres points. L'élection étant passée, maintenant on augmente certains tarifs, on diminue les dotations. J'avais demandé des précisions à peu près un an avant les élections sur ces engagements que vous preniez d'augmenter ou pas certains tarifs ou de diminuer ou pas certaines dotations. Aujourd'hui on est confronté à la réalité et on ne peut pas être satisfait de voir à quel point vous allez assommer les Bisontins avec ces augmentations de tarifs.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET vous n'êtes généralement pas un démagogue mais là je ne vous comprends pas. D'abord je peux préciser, parce que c'est paru dans la presse, quelque chose qui à mon sens est inexact, nous avons dit que nous n'augmenterions pas les tarifs Ginko tant qu'il n'y aurait pas de moyen de substitution, tant que le réseau de transport en commun ne serait pas revenu. C'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui le réseau est revenu à sa capacité de fonctionnement normale. Quant à l'augmentation, Michel LOYAT, à qui je passe la parole, vous dira que ce n'est pas une augmentation de tarif, c'est la TVA qui change, il vous le dira. En plus, quand il y a une bonne chose de faite, au lieu de dire que c'est bien, vous dites «c'est nous qui l'avions dit». Ecoutez, on ne va pas prendre nos programmes les uns les autres, vous l'aviez peut-être dit, nous aussi, mais au moins soyons d'accord là-dessus, c'est tout. Quand vous dites aussi qu'on n'a pas augmenté depuis 10 ans à cause des élections, attendez, on a augmenté en 2002 et 2011. Il faut arrêter avec ça. Vous savez, il y a une chose que les Françaises et les Français comprennent bien maintenant, c'est qu'on ne peut pas tout faire «gratos» parce que la gratuité est toujours payée par quelqu'un. Il faut aussi faire payer les utilisateurs et là par contre mettre des dispositifs qui permettent à tout un chacun d'utiliser cela selon ses moyens. C'est pour cela que quelquefois il faut faire entrer la règle du quotient familial mais Monsieur BONNET, de grâce ne tombez pas dans le piège de la démagogie.

Michel LOYAT précisera un peu cela. Ça m'ennuie d'en parler ici parce qu'on doit en parler à l'Agglomération. Mais vous me posez la question, donc on veut redire ce que c'est pour Ginko, ce n'est pas une augmentation, ça ne rentre pas dans les caisses de l'Agglo.

M. Michel LOYAT : Donc là il s'agit bien d'une augmentation qui sera proposée, la décision n'est pas prise mais comme ça a été présenté à la fois dans la presse et en réponse à une question le Président a répondu à la télévision. Donc il faut semble-t-il revenir sur certains mécanismes : la TVA est un impôt récent si on la compare à la gabelle mais c'est quand même un impôt installé dans le paysage et je suis un peu surpris que les mécanismes de la TVA ne soient pas compris par tout le monde ou que certains feignent de ne pas les comprendre. Le principe c'est la répercussion, on peut le contester mais c'est le principe fondamental, sur le consommateur ou l'usager. Chaque fois qu'il y a eu des augmentations de TVA elles sont répercutées sur l'usager. Cette augmentation a eu lieu au 1^{er} janvier 2014. La SNCF, la RATP, ça a été une répercussion au 1^{er} janvier 2014. Un certain nombre d'agglomérations l'ont répercutée en 2014, d'autres le feront en 2015 mais beaucoup l'ont déjà fait en 2014. Précisons les choses parce que visiblement il y a quelques confusions. L'augmentation de TVA, cela et c'est très clair dans le contrat de DSP, comme c'est une décision nationale et comme c'est la TVA, ça doit être compensé pour le délégataire. La compensation se fait soit en prenant aux contribuables soit sur le budget de la Communauté d'Agglomération, c'est ce que l'on a fait en 2014 parce qu'augmenter au 1^{er} janvier 2014 alors qu'il y avait le chantier du tram c'était malvenu, mais ça c'est de manière tout à fait circonstancielle. Ça a eu un coût d'environ 350 000 €. Et la logique c'est la répercussion et l'augmentation qui sera proposée à la Communauté d'Agglomération c'est bien la stricte répercussion de la hausse de TVA. Le taux de TVA est passé de 7 % à 10 %, donc il y aura une augmentation moyenne, pour être très précis, la proposition c'est une augmentation de 3,36 %, c'est-à-dire les 3 % correspondants à la hausse de la TVA, plus, mais là je ne vais pas rentrer dans les détails car on pourra en parler davantage à la Communauté d'Agglomération si vous le voulez, ce qu'on appelle l'élasticité, ça c'est compris dans le contrat de DSP. Comme il y a une augmentation il peut y avoir une répercussion sur la fréquentation. Pour

prendre en compte cette répercussion donc c'est le 0,36 % en plus, d'où 3,36 %. Voilà pour cette augmentation, c'est la répercussion strictement de la TVA, donc ce n'est pas contradictoire avec ce qui a été dit et redit par le Président et ce qui a été dit et redit en Communauté d'Agglomération, à savoir qu'il n'y aurait pas d'augmentation du fait du tram, là ça n'est pas du tout lié au tram, contrairement à ce que j'ai pu lire, ce n'est pas du tout lié à la fréquentation, pas du tout, c'est la répercussion strictement de la TVA, donc je crois que les choses sont extrêmement claires de ce point de vue.

Puisque j'ai la parole j'en profite pour dire, concernant le centre-ville puisque M. GONON a fait un long développement sur le centre-ville et nous sommes très attentifs au centre-ville, nous n'avons jamais dit que le tram était le seul outil pour le développement des transports et notamment pour le centre-ville. Le réseau Ginko c'est bien sûr le nouveau réseau, c'est le tram avec une desserte améliorée pour le centre-ville mais c'est aussi et ça c'est fondamental que de l'ensemble des quartiers de Besançon il y ait un accès au centre-ville, que cet accès ce soit en passant dans l'hypercentre. Des lignes importantes continuent à passer dans l'hypercentre. Cet accès peut se faire en arrivant dans la boucle, que ce soit Chamars, etc. et ensuite les personnes, soit à pied soit par correspondance, peuvent aller dans différents endroits du centre-ville. Mais cela c'est très important. J'ai rencontré avec Thierry MORTON récemment à deux reprises des représentants des commerçants du centre-ville, je crois qu'ils ont bien compris cette démarche. Il y a encore de la communication effectivement à faire parce que dans l'esprit de certains, comme il y a moins de bus qui traversent l'hypercentre, qui passent dans la boucle, plus exactement qui passent place du Huit Septembre ou rue de la République, on dit qu'il n'y a plus de bus. Là où il y avait 1 200 bus rue de la République et ça a été suffisamment critiqué, il y en a aujourd'hui 600, ça n'est pas rien. Place du Huit Septembre cela a été aussi divisé de moitié mais de moitié cela signifie qu'il reste une desserte forte de l'hypercentre et j'insiste là-dessus mais effectivement il faut communiquer davantage. Pour la période des fêtes parce que c'est un moment crucial pour les commerçants, l'offre est renforcée, l'offre pour le tram ce sont des rames supplémentaires le samedi. Le Maire a parlé des parkings relais, eh bien pour cette période des fêtes les parkings relais seront ouverts avec des gardiens alors que les dimanches normaux il n'y a pas de gardiens, les autres jours bien entendu ça fonctionnera, également les capacités pour les bus seront augmentées. Il y a le souci très fort que le transport doit bien accompagner une politique en faveur du centre-ville, pas uniquement le centre-ville bien entendu mais le centre-ville est au cœur du système d'ailleurs de transport, il le reste avec le tram et avec les bus.

Mme Pauline JEANNIN : Il est des augmentations de tarifs plus pertinentes que d'autres car invitant à une évolution que nous pouvons juger positive. Je salue l'augmentation des tarifs de stationnement, même si je sais qu'elle ne fera pas que des heureux. Certaines villes font le choix d'augmenter le tarif du stationnement dans l'optique d'une réduction générale du trafic automobile notamment dans les centres villes. Est-il utile de rappeler que la voiture coûte cher à la collectivité, que ce soit en terme d'entretien de la voirie, des pavements et des trottoirs, d'entretien des parkings, de congestion du trafic, de pollution de l'air, de santé publique, de consommation de l'espace public, etc. Elle coûte cher à l'utilisateur également qui a besoin de compensations financières permanentes pour continuer à l'utiliser. Si Besançon a mené très tôt et de manière volontariste une politique de piétonisation de la boucle sans pour autant porter atteinte au commerce de proximité, il est encore très difficile de percevoir la suite de cette politique aujourd'hui et notamment en terme de stationnement. Réinviter la voiture dans la boucle en ouvrant un parking public de 240 places en 2014 à une centaine de mètres d'une station de tramway est selon moi une grave erreur. Augmenter le tarif du stationnement pour les non résidents c'est aussi encourager les usagers à évaluer réellement le besoin de prendre sa voiture en terme de bénéfice et de coût et le cas échéant de les amener à emprunter les transports en commun ou d'autres modes de déplacement comme la marche et le vélo. Mais pour que cela soit valable il faudrait que le prix de l'heure de stationnement soit plus élevé que le prix de l'heure de transport en commun. Pour l'anecdote, si à Besançon la première heure de stationnement est offerte aux automobilistes, l'heure de tramway ou de bus, elle, est bien payante. Pour encourager aux changements des pratiques il faut réellement faire le choix de moins et de mieux de circulation automobile. Il faut faire le choix d'autres modes de transport, proposer du stationnement en entrée de ville et non en plein cœur, maintenir accessible un espace dédié aux piétons et aux cyclistes en verbalisant le stationnement sauvage qui grignote chaque jour les trottoirs et les bandes cyclables, limiter l'accès à la boucle aux voitures des non ayants-droits, repenser la gratuité des places de parking en ville pour les non riverains, etc. Où en serait la qualité de vie à Besançon

aujourd'hui si nous consacrons chaque année aux autres modes de transport ne serait-ce que la moitié, voire un tiers du budget réservé aujourd'hui à la voiture ?

M. Ludovic FAGAUT : Monsieur FOUSSERET, mon propos portera sur la restauration scolaire notamment et tiendra en trois points. Tout d'abord, par rapport à l'augmentation des tarifs de restauration, on ne peut pas aller contre le fait que vous assommez les familles mais je crois que vous êtes à bonne école avec votre gouvernement. Je me suis entendu dire en commission par l'Adjoint en charge du dossier que le montant était dérisoire. Si pour vous entre 90 et 100 € par an c'est dérisoire pour une famille de 3 enfants qui touche trois fois le SMIC, dont 2 de leurs enfants sont scolarisés dans nos écoles bisontines car c'est à partir de cette tranche de coefficient familial que vous augmentez les tarifs, alors là, définitivement je pense que vous êtes, avec votre Adjoint, déconnecté de la réalité du terrain et des difficultés rencontrées par les familles. Deuxièmement, à quoi servent les groupements d'achats ? Normalement, à baisser les coûts de denrées afin d'avoir des repas de qualité et moins coûteux. A quoi sert la cuisine centrale ? Il me semblait que l'objectif premier de cet outil évoqué en conseil municipal de février 2007 était la rationalité économique des coûts des repas. Or nous nous apercevons de quoi ? On se dote d'outils intéressants en faisant croire aux habitants que les coûts seront moindres et en fin de compte on paie plus. Autre constat : Besançon, pour les villes de même strate, est de loin la ville dont le prix journalier du ticket de cantine est le plus important pour le coefficient familial évoqué. La ville de Caen : 3,95 €, Limoges : 4,55 €, Nancy : 3,18 €, Dijon : 4,99 €, Perpignan : 3,67 € et nous : 5,80 €. Alors certes vous me direz que certaines communes font payer en parallèle le péri éducatif de la réforme des rythmes scolaires aux familles à cause du désengagement de l'Etat. Une question : cette augmentation des tarifs ici à Besançon ne serait-ce pas une façon détournée de faire payer cette réforme aux familles ? Et je terminerai encore une fois par la méthode, comme l'ont évoqué Pascal BONNET et Philippe GONON. La méthode est mauvaise, démodée et contre productive. Le lissage nous semble quelque chose de très pertinent de manière à ne pas asphyxier les familles. Pour ces raisons évoquées, évidemment vous comprendrez que nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Je comprends surtout que d'ici le mois de mars vous allez transformer cette assemblée en tribune pour les élections cantonales... vous m'avez coupé, une fois, deux fois déjà, je vous le dis quand même puisque vous me faites des remarques... personne n'est dupe de tout ça. Moi je souhaite qu'on reste sur des problèmes locaux, vous vous affronterez bien avec Yves-Michel DAHOUÏ sur le plateau là-bas ou dans la boucle. Ce n'est pas le lieu ici. Yves-Michel, toi qui a pris avec beaucoup de courage ce dossier difficile, donne-nous quelques explications. J'ai bien noté au passage que vous étiez pour les groupements de commandes, ce qui incitait à une baisse des prix, c'est intéressant ce que vous venez de me dire là, je dis ça comme ça.

M. Yves-Michel DAHOUÏ : Merci Monsieur le Maire, on reconnaît bien le sens des nuances de M. FAGAUT et moi je ne me trompe pas d'échéance, on aura une discussion en temps utile. Je vais seulement dire ce qu'il en est et rétablir aussi certaines vérités. Tout d'abord je maintiens que nous avons des tarifs équitables au niveau de la restauration dans cette ville. Nous avons un prix plancher qui est à 1,50 € aujourd'hui, 1,50 € pour les quotients familiaux qui sont les plus bas, c'est-à-dire ceux qui sont inférieurs à 370 €, je ne vais pas rentrer dans trop d'éléments techniques. Il y a ensuite et c'est ce qui fait la différence avec les villes que vous citez, parce qu'on peut toujours trouver des villes qui font mieux, quand on n'explique pas complètement les choses, je vous avais rappelé d'ailleurs qu'il y avait un peu de pédagogie à faire sur la complexité des calculs et des situations mais je crois que visiblement vous n'avez pas envie de le faire. Donc nous avons, contrairement aux villes que vous avez citées, une progressivité selon les revenus et selon la composition de la famille, avec l'application de ce qu'on appelle un taux d'effort aux autres quotients familiaux. C'est justement cette progressivité qui nous permet d'éviter des effets de seuil dans l'hypothèse notamment où les revenus de la famille ont augmenté. C'est ce que ne permet pas le système habituel de tarification selon les quotients familiaux. Donc nous avons cette progressivité, vous parliez, vous, de lisser, je vous dirai ce que je pense de ce lissage tout à l'heure, calcul étant fait. Donc nous avons cette progressivité dans les tarifs. Quelle est la réalité ? Il existe un plafond qui limitera le tarif le plus élevé à 5,80 € à partir de 2015 au lieu de 5,50 € comme c'est le cas aujourd'hui. Sur ce point il faut quand même rappeler parce que sur ce point vous pêchez quand même un peu par omission Monsieur FAGAUT, que les tarifs, vous le savez, n'ont pas été revalorisés depuis 2008 et que ça reste d'ailleurs le cas pour $\frac{3}{4}$ des familles. Ça vous oubliez de le dire. 75 % des familles auront toujours le

même tarif par rapport à celui qui était appliqué en 2008. Ça ne concerne donc que le tarif plafond, c'est bien un tarif plafond pour les quotients familiaux les plus hauts. C'est ce tarif plafond qui a été revalorisé, je n'ai jamais dit que c'était quelque chose de dérisoire mais je rappelle quand même, chacun jugera, quels sont les montants en augmentation parce qu'en pourcentage on peut faire dire ce qu'on veut. Ça sera exactement 0,30 € par repas, ça fait à peu près 1,20 € par semaine, un peu moins de 5 € par mois et un peu moins de 40 € par an, pour les quotients familiaux qui sont les plus élevés et avec le lissage que j'évoquais à l'instant. Voilà, c'est la réalité, chacun pourra l'apprécier, on est loin des propos abrupts et un peu approximatifs Monsieur FAGAUT, que vous avez tenus. Or le lissage, c'est bien, vous le rappelez encore aujourd'hui, est-ce que vous avez fait le calcul parce que vous voulez être le chantre, défendre le pouvoir d'achat de ceux qui ont des quotients familiaux les plus élevés, vous avez le droit, moi je ne pense pas que ce soient des privilégiés, je pense simplement que ce sont ceux qui peuvent le plus contribuer à l'effort dans un esprit de solidarité mais ce lissage, je me suis amusé à faire le calcul parce que je n'ai pas eu le réflexe en commission, je me suis dit «c'est bizarre ce qu'ils proposent de faire», moi c'est beaucoup plus, j'ai fait le calcul avec une hausse régulière des tarifs depuis 2008 avec une référence, un adossement à la hausse de l'indice des prix à la consommation, c'est un peu ce que vous proposez, ça aurait généré un surcoût de près de 5 % et on serait aujourd'hui à 6 €, Monsieur FAGAUT, donc vous auriez atteint l'inverse de ce que vous prétendez défendre donc voilà. Je ne sais pas quelle est votre origine matheuse ou littéraire, matheuse cela m'étonnerait ou en tout cas ça m'inquiéterait parce que quand on fait...

M. LE MAIRE : On ne va pas rentrer là-dedans !

M. Yves-Michel DAHOUI : ...le mauvais calcul, voilà. Non non mais je veux dire qu'il faut être responsable de tout ce que l'on dit et qu'on a toujours rendez-vous avec la réalité, ce que je veux dire par là et je viens je crois de le démontrer c'est qu'en fait vous allez à l'inverse de ce que vous prétendez défendre tout simplement.

M. LE MAIRE : Oui parce que je crois qu'il faut être clair aussi, lorsque l'on compare des prix, qu'on dit tel endroit c'est tel prix et nous c'est 5,80 €. Précisons quand même pour que chacun ici ait bien compris que ce prix-là c'est le tarif plafond maximum mais que pour celles et ceux qui sont les plus en difficultés, le bas de l'échelle c'est 1,50 € et pour ceux-là il n'y a même pas d'augmentation. C'est quand même une attitude de désinformation que de faire croire qu'on est plus cher qu'ailleurs alors qu'effectivement pour une catégorie de personnes un peu plus aisées -et tant mieux qu'il y en ait, moi ça ne me gêne absolument pas, au contraire il faut qu'il y ait des personnes qui soient aisées- et l'essentiel pour nous c'est de faire monter le niveau, moi je veux tirer tout le monde vers le haut, mais donc ne dites pas, quand vous donnez ces chiffres pour comparer, qu'ici à Besançon c'est un prix plafond et vous avez même fait autre chose mais je ne veux pas relancer encore le débat, je m'arrêterai là.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET, vous m'excuserez mais la manière dont vous donnez la parole et c'est normal vous ne le savez pas mais fait parfois qu'on est obligé de revenir sur des choses qui ont été dites tout à l'heure. Je voudrais juste faire une petite intervention sur les transports. Parfois, à entendre certains ici, j'ai l'impression que l'on n'habite pas la même ville parce que lorsque j'entends les uns les autres dire que tout se passe bien, moi j'entends beaucoup d'habitants nous dire qu'il y a moins de circuits, qu'il y a des attentes plus longues, que tout est ramené sur le tram et on peut le comprendre aussi. On peut comprendre qu'à un moment donné aussi il faut le rentabiliser et ce n'est pas idiot de le faire. Mais je voudrais simplement dire à M. LOYAT parce que, quand j'entends l'élue verte qui dit qu'elle est ravie qu'il y ait l'augmentation des tarifs du stationnement, véritablement donc il peut nous le dire aujourd'hui, c'est uniquement dû à l'augmentation de la TVA si j'ai bien compris mais sachez simplement que le stationnement c'est normal qu'il soit payant et tant mieux dans une ville comme la nôtre, il faut le faire payer on l'a bien compris, cela évite à un moment donné ce que l'on voit fréquemment avec ces voitures tampons, etc., il faut qu'il y ait de la mobilité et cela on l'entend bien mais la mobilité à ce moment existe surtout en direction de Châteaufarine lorsque l'on voit les files d'attente de voitures aujourd'hui qui y vont uniquement parce qu'il y a une offre commerciale. Mais il n'y a pas simplement cela, il y a surtout le fait que le stationnement est gratuit, qu'il n'y a pas de risques de prendre un procès-verbal, on peut l'entendre, etc. On a tendance à un moment donné à faire prendre un grand risque aux commerçants de la boucle et vous savez très bien, Monsieur FOUSSERET, que la boucle c'est le poumon d'une ville et avec un centre-ville fort on a une ville qui devient forte. On a parlé tout à l'heure des

promesses ou des engagements de campagne. Vous avez raison, le stationnement c'est pas de droite, pas de gauche mais simplement on a la chance d'avoir une société Parkéon, vous en faites souvent l'éloge mais je crois qu'il y a l'expérimentation, je sais que vous travaillez avec eux, notamment sur la billettique du tram mais on pourrait aller plus loin. Je crois que lorsque l'on discute avec eux et qu'ils nous disent qu'ils vont expérimenter dans d'autres villes du monde parce que ce droit à l'expérimentation existe en France, je pense que cela serait une très belle vitrine que des sociétés étrangères viennent à Besançon pour voir ce que l'on fait. On devrait être le leader du stationnement. Vous avez parlé du Smartphone mais il y a d'autres choses, il y a des puces, il y a un ensemble de choses par rapport à cela. Et puis enfin, moi j'ai une source financière intéressante à vous proposer. Comme l'élue verte tout à l'heure nous disait fort justement qu'elle est pour le civisme, le respect des uns et des autres, que l'on fasse qu'à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes de France, qu'à un moment donné, ne serait-ce que déjà pour protéger les cyclistes parce que l'on s'est rendu compte qu'il y avait un impact fort mais que l'on expérimente le fait de mettre des amendes à ceux qui grillent les feux, à ceux qui sont sur les trottoirs, à ceux qui posent leurs vélos partout, parce que le civisme ce n'est pas le fait simplement de ceux qui sont en voiture, le civisme existe partout, donc qu'ils montrent l'exemple à ce moment-là. Et je vous demande Monsieur FOUSSERET de faire une expérimentation sur les amendes de police que l'on pourrait mettre en place au niveau des vélos et des cyclistes, merci.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSERRIN, vous revenez à vos vieux démons d'opposer les gens les uns aux autres. Moi les cyclistes je vais vous dire très clairement, je pense et je l'avais d'ailleurs dit lors de ma campagne et nous le ferons, nous en avons d'ailleurs parlé avec Pauline JEANNIN mais il n'y a que 8 mois que nous sommes élus, laissez-nous un peu de temps. Ce que je trouve qui n'est pas normal, c'est effectivement par exemple les cyclistes qui circulent la nuit sans lumière. On a dit que nous ferions des campagnes de prévention, d'information, ensuite de répression. Mais aller dire que les automobilistes sont très civiques et que les cyclistes sont très inciviques parce qu'ils posent leurs vélos partout ! Il y a des gens qui ne respectent pas les lois partout. Que l'on soit cycliste ou automobiliste, on doit respecter les lois, c'est tout. Moi je n'oppose pas les uns aux autres et je dis simplement que la part modale du vélo dans notre ville qui était à 2 % en 2002 et qui aujourd'hui doit être aux alentours de 4 %, dans notre PDU sera certainement aux alentours de 6 %. Chaque fois qu'il y a des personnes sur un vélo, ce sont des gens qui ne sont pas dans une voiture et quand on a 42 000 personnes, à peu près, 21 000 voitures qui ont stationné sur le parking relais, c'est 21 000 voitures qui ne sont pas venues au centre-ville.

Quand vous revenez sur les transports, j'espère que vous avez regardé et apprécié mon intervention sur France 3, vous ne l'avez pas regardée ? Vous voyez, vous n'êtes pas intéressé par ce que dit le Maire ! Je ne compterai pas la fois où vous venez de m'interrompre là, deux fois voilà. Non ce que je voulais dire, personne, ni moi-même ni Michel LOYAT n'a dit que tout était parfait. J'ai même dit que je donne 8 sur 10, il y a encore des problèmes de ponctualité, de circulation, de fluidité sur le tram, on le sait, on y travaille. Encore ce matin avec Michel LOYAT pendant une heure nous avons fait le tour de tous ces problèmes pour les régler, laissez-nous un peu de temps ! Quant à Parkéon, vous devriez actualiser vos connaissances parce que je suis en relation, je vais vous faire un aveu, je vais voir encore même le PDG de PARKÉON la semaine prochaine à midi, rue Joubert, je vous donne même le lieu, à l'AMGVF, je le vois puisque je suis à Paris la semaine prochaine. Nous travaillons -ah non vous ne le savez pas, ne dites pas que vous le savez- ou alors je vais demander à Bertrand BARTHELEMY s'il vous donne copie de son emploi du temps chaque jour. Nous avons à Besançon la chance d'avoir une grande entreprise, PARKÉON, il y en a une autre très grande aussi qui s'appelle VIX, vous connaissez VIX ? Je ne suis pas sûr mais enfin ils existent ici à Besançon. Nous travaillons avec eux. Nous avons déjà été la première ville d'Europe à mettre en place le paiement par cartes de crédit il y a quelques années. Nous travaillons avec eux sans que vous nous en fassiez la recommandation, Marie ZEHAF les rencontre souvent mais ça fait 2, 3 ans que nous travaillons avec eux et tant mieux et si on peut faire effectivement ici à Besançon un grand showroom, une grande vitrine d'exposition des produits de PARKÉON, que l'on vienne du monde entier voir les produits PARKÉON j'en serais heureux. Je l'ai déjà fait, j'ai déjà reçu à plusieurs reprises en Mairie des délégations étrangères qui venaient à PARKÉON et je les recevais pour leur dire tout le bien que je pensais de cette entreprise, mais là je ne fais que mon devoir. Actualisez un peu vos connaissances sur PARKÉON, nous sommes en train de travailler avec eux, ils n'ont jamais dit d'ailleurs qu'ils ne pouvaient pas faire l'expérience à Besançon, ils n'ont jamais dit cela, ils me l'ont confirmé. Et concernant Châteaufarine je veux dire aussi une chose, un moyen de transport commun en site propre

existe déjà, c'est la ligne 4 qui permet de rejoindre Châteaufarine par une voie en site propre. Donc je crois quand même que les commerçants du centre-ville -en plus je vais vous faire un aveu- cela va peut-être déranger certains mais il y a une bonne équipe à l'Union des Commerçants, une très bonne équipe aussi à la Chambre de Commerce et d'Industrie, on n'est pas d'accord forcément sur tout mais il y a une bonne équipe et on travaille bien avec eux. L'Adjoint au Tourisme peut vous le dire, il les a rencontrés, on a discuté avec eux de tout cela, ce n'était pas le cas par le passé mais maintenant cela se passe bien. Monsieur GROSPERRIN vous êtes déjà intervenu deux fois donc je ne peux malheureusement pas vous redonner la parole... si, si, sur ce sujet-là vous êtes déjà intervenu deux fois.

M. Jacques GROSPERRIN : Sur quoi ?

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT c'est à vous !

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais simplement répondre aux propos de M. DAHOUI. Je ne me trompe pas d'échéance contrairement à ce que vous pouvez penser puisqu'ici quand je parle du dossier sur les tickets de restauration scolaire on parle bien des familles bisontines et en fin de compte j'ai envie de vous dire tout simplement que votre mépris habituel -oui c'est à vous que je le dis- n'a d'égal que mon indifférence par rapport aux propos que vous tenez habituellement, tout simplement. Ensuite, je n'ai pas terminé...

M. LE MAIRE : Si, vous sortez des règles...

M. Ludovic FAGAUT : Non je ne sors pas des règles !

M. LE MAIRE : ...je vais vous couper la parole.

M. Ludovic FAGAUT : Je ne sors pas des règles parce que derrière je vais répondre sur ce qui a déjà été dit, vous dites que les familles les plus aisées, si pour vous une famille de 5 avec un couple et trois enfants touchant 3 400 € par mois c'est une famille aisée, je crois que l'on est vraiment déconnecté de la réalité...

M. LE MAIRE : On n'a jamais dit cela !

M. Ludovic FAGAUT : ...puisque derrière l'augmentation concerne les familles touchant cela au niveau de leur coefficient familial. Ensuite, dernièrement, vos chiffres Monsieur DAHOUI sont faux puisque vous vous gargarisez de dire que pour les familles les moins aisées, le prix du ticket de cantine est de 1,50 € ; savez-vous combien coûte le ticket de cantine sur la ville de Caen ? Pour le même coefficient familial le moins aisé que vous avez prononcé tout à l'heure, est-ce que vous le savez ? ... 38 centimes d'euros. Est-ce que vous savez sur la ville de Nancy pour le même coefficient familial des moins aisés, 1 €...

M. LE MAIRE : Et vous avez le chiffre de Nice certainement ?

M. Ludovic FAGAUT : ...donc on est loin, les villes de même strate ! Nice ne fait pas partie de la même strate que Besançon !

M. LE MAIRE : Cela vous ennuerait bien de donner le chiffre de Nice parce que nous l'avons, on peut vous le donner !

M. Ludovic FAGAUT : ...villes de même strate !

M. LE MAIRE : Oui bien sûr, parce que la nourriture coûte moins cher quand on est une grande ville ou une petite ville ! Non Monsieur GROSPERRIN, à mon avis vous avez parlé deux fois mais je vous redonne la parole au bénéfice du doute.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous êtes très magnanime, je vous en remercie. J'ai l'impression que c'est un peu comme la Comtesse de Ségur, après la pluie et le beau temps, à vous entendre les vieux démons reviennent chaque fois. Moi je souhaiterais simplement, Monsieur FOUSSERET, que vous soyez en capacité chaque fois de respecter et dans le débat, si vous le faites, on le respectera aussi, vous êtes toujours dans le fait de faire toujours des petites phrases, tout un ensemble de choses. Et puis enfin le nombre d'engagements, de rencontres je l'ai entendu, c'est une litanie que j'ai entendue depuis des années ici à travers des amis, de beaucoup de gens. Chaque fois vous êtes en relation, tant mieux si cela se passe bien avec PARKÉON, nous avons dans notre équipe quelqu'un qui travaille chez PARKÉON -donc on ne va pas la remettre en doute, on ne va pas revenir sur ces débats, vous avez raison de le faire- qui nous avait dit qu'il regrettait simplement de ne pas pouvoir expérimenter sur Besançon. Après on a bien compris qu'il y a d'autres enjeux politiques, économiques qui font que l'on peut revenir sur une parole qui a été faite...

M. LE MAIRE : Mais c'est faux !

M. Jacques GROSPERRIN : ...ce sera parole contre parole ce n'est pas grave...

M. LE MAIRE : Mais c'est faux ce que vous dites !

M. Jacques GROSPERRIN : ...ce n'est pas grave, je veux bien. Simplement par rapport à cela nous souhaitons, eh bien montrez-nous le contraire, faites-nous l'exemple que Besançon devienne le lieu mondial d'expérimentation d'un parking intelligent, d'un stationnement intelligent, une vitrine, et à partir de ce moment-là nous serons ravis de le faire mais que vous ne sortiez pas à chaque fois «j'ai rencontré celui-ci, j'ai fait cela, etc.». Vous l'avez fait pour les entreprises, on voit que les entreprises ont du mal à venir et on peut le comprendre mais à un moment donné montrez-nous du concret, on sera à vos côtés et on ne fera pas de la politique politicienne comme vous la détestez et comme aussi nous la détestons.

M. LE MAIRE : Mais c'est quand même vous qui revenez là-dessus, c'est vous qui avez dit «nous avons même quelqu'un qui travaillait chez eux», je vous dis que je les rencontre, je vous dis que j'ai même en tête le coût quasiment à l'euro près de ce que peut coûter la mise à niveau de 125 parcmètres, si vous voulez même le chiffre exact de 125 horodateurs, donc tout cela on le sait mais je ne veux pas polémiquer avec vous là-dessus, cela ne m'intéresse pas et cela n'intéresse surtout pas ceux qui ici ce soir nous regardent.

M. Philippe MOUGIN : Merci Monsieur le Maire. Je sais que vous n'aimez pas nos remarques, on l'a compris dans vos propos liminaires...

M. LE MAIRE : ...Je n'ai pas parlé de vos remarques... si vous vous êtes reconnu c'est votre droit mais moi je n'ai pas parlé de vous !

M. Philippe MOUGIN : ...mais j'en ai une qui est la suivante, ne vous en déplaise, il serait normal de respecter l'ordre des demandes de prise de parole car comme à la boulangerie ou à la boucherie c'est très désagréable de se voir souffler le tour. Ceci dit, revenons aux augmentations de tarifs, c'est beaucoup plus intéressant. Les familles sont directement impactées par la crise sévère qui sévit dans notre pays, c'est le moins que l'on puisse dire, le pouvoir d'achat des Français est en vif recul, c'est une triste réalité. Augmenter les tarifs des cantines scolaires nous semble un nouveau signe pour ces familles déjà surtaxées et surimposées, plus de 5 % pour les cantines même pour les QF les plus élevés, c'est trop devant les dures réalités de la vie de tous les jours. D'autre part nous pensons également qu'une augmentation de 16,7 % sur le stationnement est tout simplement inacceptable, cela donne un mauvais signal qui pénalise in fine le commerce déjà si durement touché, cette augmentation non seulement va à l'encontre du bon sens mais impacte également l'attractivité du centre-ville. Je passe les augmentations sur les transports publics et le reste, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce sujet.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Philippe MOUGIN : Et je voudrais juste ajouter qu'il y a me semble-t-il quand même une incohérence dans la politique. Moi, je suis Maire demain, si je veux faire venir les gens par les transports en commun, au mieux je laisse au tarif ou je les baisse. Augmenter les tarifs de stationnement cela permet aux gens de prendre le bus, on est d'accord, mais quand vous augmentez tout d'un coup je ne comprends pas la politique, franchement.

M. LE MAIRE : J'ai déjà répondu à cela, je ne vais pas reprendre là-dessus.

M. Pascal BONNET : Il y a Laurent CROIZIER qui attend depuis longtemps mais...

M. LE MAIRE : Non mais écoutez vous m'autorisez, il n'y a pas de liste qui s'affiche là...

M. Pascal BONNET : Non mais je fais juste une remarque...

M. LE MAIRE : ...je vous donne la parole, allez-y Monsieur BONNET pour votre deuxième intervention.

M. Pascal BONNET : ...une remarque compatissante. Oui c'est ma deuxième comme c'était la deuxième de Jacques GROSPERRIN, je confirme bien, il n'était intervenu qu'une fois. Cela fait longtemps que je connais un peu cette enceinte et je constate qu'on revient à la grosse ficelle habituelle dès que l'on pointe certaines choses qui ne sont pas satisfaisantes pour vous, c'est soit on ne sait pas, on n'a pas compris, alors on a droit à des leçons, on est là pour apprendre n'est-ce pas, vous savez mieux que nous, soit c'est de la démagogie et la démagogie c'est plutôt de faire état des élections départementales alors qu'on n'est pas dans le sujet. S'agissant de Ludovic FAGAUT, les questions d'éducation il connaît bien, il y travaille depuis longtemps, il y travaillait déjà avec nous avant d'être élu. Il est membre de la Commission et il n'a pas attendu d'être éventuellement candidat à une élection pour venir en parler ici mais ne mélangeons pas les choses et la démagogie est de votre côté là, parce que nous n'avons pas parlé des élections à venir. On parle du rapport à l'ordre du jour. Ensuite je voudrais revenir 30 secondes sur la question du stationnement et des transports. Vous disiez qu'on n'est pas là pour parler de ce qui se traite à l'Agglo, bien entendu mais en même temps on ne peut pas séparer ces questions artificiellement parce que certaines sont à l'Agglo, d'autres sont à la Ville, d'autant qu'à l'Agglomération souvent on tolère mal qu'on intervienne parce qu'on nous dit qu'on n'est pas là pour faire des débats bisontins et comme les enjeux majeurs de la Ville sont traités à l'Agglomération, on ne peut pas s'empêcher d'en parler au Conseil Municipal. D'autre part, j'ai entendu plusieurs fois faire le lien entre cette augmentation des transports en commun et l'augmentation du stationnement donc vous nous avez répondu, Monsieur LOYAT en l'occurrence et d'autres sur la question de l'augmentation des transports en commun mais il y a la TVA, il n'y a pas que la TVA mais on était là surtout sur le stationnement. Ce que j'ai entendu c'était le lien entre ces deux augmentations aussi dans vos interventions médiatiques, c'était que pour permettre au tram d'être mieux rempli il faut inciter les gens à moins prendre leurs voitures, c'est quand même la stratégie de départ et que certains soutiennent fortement chez vous, d'autres moins. L'inquiétude pour le centre-ville c'est que venir consommer au centre-ville, dans les commerces, ce n'est pas forcément en tram que cela va se faire et quand justement Châteaufarine se développe, manifestement les gens qui ne viendront pas consommer au centre-ville en tram iront en voiture à Châteaufarine. Et même si vous avez de bonnes relations avec les organismes représentant des commerçants, les commerçants que l'on rencontre s'inquiètent et quand aujourd'hui vous augmentez encore le stationnement par ce choix politique d'essayer de remplir mieux le tram alors qu'en plus là encore deux tiers des usagers n'ont pas accès au tram, manifestement il y a un problème politique et on ne peut que le dénoncer.

M. LE MAIRE : Alors d'une part Monsieur BONNET, arrêtez de toujours nous parler du tram parce que le problème de la mobilité à Besançon, je le redis solennellement, ce n'est pas le tram -Monsieur BONNET, je ne vous ai pas interrompu- ce n'est pas le tram, c'est un réseau maillé dans lequel il y a des bus et dans lequel il y a des trams, donc arrêtez de toujours parler du tram s'il vous plaît. Notre stratégie est simple, c'est de trouver une stratégie équilibrée qui permette à tout un chacun, Bisontin, Grand Bisontin, Franc-Comtois venu d'ailleurs qui veut venir en ville avec le mode de transport qui lui convienne. Si c'est le bus c'est le bus, si c'est le tram c'est le tram, si c'est la voiture c'est la voiture ou le vélo c'est le vélo, il faut que chacun trouve sa place et notre stratégie c'est d'éviter que la Ville ne soit embolisée dans quelques années, que notre Ville soit complètement paralysée par un manque de prévisions et nous

avons effectivement pris cette responsabilité de mettre en place un moyen qui soit un moyen capacitatif, d'avenir qui va permettre, ajouté comme moyen supplémentaire, aux Bisontines et aux Bisontins, aux Grands Bisontines et aux Grands Bisontins de se déplacer ici à Besançon, c'est cela notre stratégie, il n'y en a pas d'autres.

Mme Claudine CAULET : Simplement pour revenir sur les tarifs de la restauration municipale, il y a une étude de l'Association Villes de France qui a montré que le tarif pour le quotient familial CAF le plus faible...

M. LE MAIRE : C'est Madame le Maire de Beauvais qui est Présidente des Villes de France !

Mme Claudine CAULET : ...je n'ai pas vérifié cette information-là...

M. LE MAIRE : Si, si je te le dis.

Mme Claudine CAULET : ...mais en tout cas le tarif était à 2,03 € donc le tarif le plus bas à 1,50 €, on est quand même largement en-dessous. Ensuite je voulais à nouveau répéter que 5,5 % ça n'est que 30 centimes, ce qui fait 4,80 € en plus par mois pour les mois pleins sans vacances scolaires, que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2010 et si on avait appliqué une hausse régulière, on serait arrivé à un tarif de 5,88 € donc au-delà du tarif que l'on passe au vote ce soir.

M. Laurent CROIZIER : C'est dans les contextes délicats qu'on mesure la capacité d'une majorité à anticiper ou avoir des idées innovantes. Je vais revenir donc sur l'augmentation de certains tarifs, notamment de la restauration scolaire, j'ai entendu votre argumentation, notamment en commission, donc oui cela ne représente qu'une augmentation minime, oui il n'y a eu aucune augmentation depuis 2008, oui ça ne touche pas les trois premières tranches, oui ça ne touche que la tranche supérieure mais cette tranche supérieure ne touche pas que les familles les plus aisées, elle touche également toutes les familles qui appartiennent aux classes moyennes et ce sont les familles sur lesquelles sont concentrés tous les impôts et qui doivent supporter le poids de la fiscalité bisontine. Donc augmentation minime ou pas, à force d'accumuler sur les classes moyennes toutes les charges possibles, le moment vient où on sent une très grande injustice, donc je pense qu'augmenter les tarifs des prestations d'une collectivité doit être le dernier recours quand tout a été étudié. J'aimerais donc que M. DAHOUI nous explique quelle solution il a envisagé pour limiter ou éviter cette augmentation tarifaire ; c'est ma première question. Ensuite concernant la hausse des stationnements moi j'ai décidé beaucoup de mal avec cette conception qui fait passer les automobilistes pour des indésirables ou des irresponsables...

M. LE MAIRE : Est-ce que j'ai dit cela Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Non mais la politique le fait penser et parmi...

M. LE MAIRE : J'ai dit exactement le contraire !

M. Laurent CROIZIER : Je ne suis pas d'accord avec votre analyse. Et concernant votre annonce tout à l'heure de vouloir chiffrer nos propositions, j'espère que ce ne sera pas fait par les services de la Ville parce que je rappelle que c'est de l'argent public et que l'argent public n'a pas à être utilisé pour chiffrer des choses à des fins politiques.

M. LE MAIRE : Mais bien sûr que si ! Ce ne sont pas des fins politiques de chiffrer vos propositions !

M. Laurent CROIZIER : Eh bien si !

M. LE MAIRE : Attendez, on chiffre toutes les propositions, c'est quoi cette affaire-là ? Vous nous sortez cela d'où ? Et d'abord vous savez, Monsieur FAGAUT... écoutez-moi, ne souriez pas quand je vous parle, soyez sérieux, attentif ! Moi ce que j'aimerais aussi c'est que vous fassiez des propositions en commission, avez-vous fait comme propositions de ne pas augmenter cela ? Faites des propositions concrètes, je connais assez Yves-Michel DAHOUI pour qu'il puisse vous écouter, c'est facile, vous avez dit, avant il y avait quelqu'un dont je ne citerai pas le nom mais pour qui cependant j'ai gardé beaucoup

d'amitié qui disait «oui mais ce n'est pas nous qui sommes aux commandes, c'est vous, donc à vous de trouver des solutions» disait-il. Oui chacun sait qui c'est, il est dans le Nord Franche-Comté maintenant, j'espère qu'il va bien... il va bien, tant mieux, c'est bien... il me manque, non ce n'est pas qu'il me manque mais il disait quelquefois des choses qui étaient intéressantes, lui !

M. Yves-Michel DAHOUI : Oui Monsieur FAGAUT, je ne vais pas me placer sur le même terrain que vous mais j'ai envie de vous dire, qu'est-ce que c'est cette manière de qualifier les gens un peu à l'emporte pièces ou vous ne me connaissez pas, vous ne savez pas qui je suis, comment pouvez-vous afficher comme cela le fait que je sois méprisant, etc. Moi, non Monsieur, vous aurez l'occasion de constater que depuis mon engagement politique qui date de très longtemps, aucun n'a pu me dire que j'avais de quelque manière que ce soit eu du mépris à son égard, c'est contraire aux convictions que je porte depuis des années et au respect que j'ai envers mes concitoyens, donc vous ne me connaissez pas, arrêtez de vous contenter des formes peut-être, je ne sais pas. Moi je ne vous méprise pas, je vais même vous dire mieux, vous ne m'êtes pas indifférent, vous êtes un homme politique, je le respecte, qui a ses idées, ses convictions et aucun de mes concurrents politiques ne m'est indifférent, contrairement à vous. Par ailleurs, on a tout dit sur cette augmentation de tarif, on a absolument tout dit, je veux bien en rajouter, on a dit dans quelle limite on avait procédé à cette augmentation, qui cela concernait, je n'ai pas dit que ces gens étaient riches, Monsieur FAGAUT, ne me faites pas dire ce que je n'ai jamais dit. Vous savez, il y a un principe juridique, vous m'excuserez c'est un ressort qui fait que l'on ne peut pas se faire de preuves à soi-même, vous ne pouvez pas dire «M. DAHOUI dit cela donc c'est une vérité». Comment pouvez-vous avoir ce manque de rigueur intellectuelle donc je n'ai jamais dit cela, je dis simplement qu'il y a un effort contributif qui a été demandé à un quart de la population dans les conditions que j'ai très bien rappelées, chaque Bisontin jugera ce qu'il en est. J'aurais préféré que vous m'opposiez des arguments de fond y compris sur la manière de lisser qui est contraire encore une fois aux intérêts que vous prétendez défendre, je n'ai pas de réponses là-dessus. Je pense que l'on est dans une ville où la solidarité n'est pas un vain mot depuis des années, je pense que l'on ne peut pas nous faire ce reproche. Il y a un principe de solidarité qui s'exerce, je ne vais pas développer une qualité de la restauration scolaire qui est importante qui fait que d'ailleurs on donnera une information prochainement par un DVD parce que je trouve normal, en lien avec Claudine CAULET, que les parents sachent d'où vient la nourriture, comment elle est traitée à la cuisine centrale avec une équipe qui est particulièrement motivée, désireuse réellement de proposer cet équilibre alimentaire à tous les enfants. Par ailleurs, en dehors de ce que j'ai indiqué que cela concernait le quart des familles et j'ai rappelé aussi les conditions, on s'attache à ce qu'aucun enfant ici -il y a certaines villes où ça n'est pas le cas, je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler lesquelles- ne puisse ne pas être présent à la restauration scolaire simplement parce que les parents manqueraient de moyens. Cela n'existe pas dans cette ville, ce serait une anomalie, ce n'est pas le principe général, loin s'en faut, y compris par des dispositifs qui existent en lien entre la Ville et le Conseil Général donc n'essayez pas de broser un tableau de cette ville surréaliste et c'est moi qui me demande vraiment si vous habitez réellement dans cette ville.

M. LE MAIRE : Et je crois et j'arrêterai là-dessus, qu'il faut dire que nous avons une volonté avec le restaurant municipal en régie, c'est une restauration de qualité, on pourrait peut-être Messieurs... Monsieur FAGAUT non vous ne m'écoutez pas, non non vous ne m'écoutez pas, maintenant vous m'écoutez... simplement ce que je voulais vous dire c'est que nous avons la volonté nous de gérer nous-mêmes notre restaurant municipal avec des produits de qualité, des produits issus pour beaucoup de l'agriculture biologique, des produits équilibrés dans le temps avec une diététicienne, des produits issus des circuits courts. Nous pourrions certainement confier à une grande compagnie industrielle faisant de la restauration, cela nous coûterait peut-être un peu moins cher mais nous avons conscience nous, Monsieur, que pour un certain nombre d'enfants le repas à la cantine aujourd'hui malheureusement est le seul repas équilibré qu'ils font dans la journée, pour beaucoup d'enfants dont les familles sont en difficultés ils n'ont qu'un repas équilibré le midi. Pour nous, oui c'est une fierté et c'est pour cela que nous tenons nous-mêmes à gérer effectivement ces restaurants municipaux. Claudine CAULET, deuxième et dernière intervention.

Mme Claudine CAULET : Je voudrais enfoncer le clou sur ce thème-là, c'est vrai que l'on est à 12 % de produits bio en restauration collective, que tous les menus sont validés, que l'on travaille aussi avec des produits locaux, que l'on a eu d'un point de vue sanitaire -c'est un autre thème- un plan de maîtrise sanitaire salué par les services vétérinaires, ce n'est pas rien, des menus qui sont variés pour faire découvrir tout un tas de plats nouveaux aux enfants. On travaille aussi avec des produits locaux et on va continuer de progresser là-dessus, on a une équipe qui est très motivée et un bel outil à faire fonctionner.

M. LE MAIRE : Allez Monsieur MORTON, la conclusion !

M. Thierry MORTON : Cela va être rapide dans le brossage de tableau, je voudrais répondre à M. GONON qu'on arrête, ce temps est révolu avec les peurs. Sur le centre-ville la Ville est totalement à côté et en accompagnement des commerçants à travers de nombreuses actions et je voudrais saluer le travail de collaboration qui se fait avec la CCI et l'UCB, donc ce temps où l'on opposait commerçants et centre-ville et Ville de Besançon est révolu, définitivement. Ce sont des réunions qui ont lieu de façon hebdomadaire où on réfléchit sur des actions de redynamisation du centre-ville et également sur toutes les questions d'accompagnement en matière de démarche commerciale. Et ce que je voulais dire aussi, c'est qu'opposer galeries marchandes périphériques et centre-ville c'est une erreur, nos clients ne sont pas pour la Ville de Besançon qu'à Besançon, ils sont aussi à l'extérieur donc il faut une démarche complémentaire, ce qui est bon pour la galerie Châteaufarine c'est aussi bon pour le centre-ville, il n'y a pas d'opposition à Besançon, pourquoi ? Parce qu'il existe un organisme qui s'appelle l'Office du Commerce qui régule l'ensemble des opérations commerciales de promotion et d'animation donc je pense qu'il faut savoir raison garder. Oui le contexte est difficile, oui en ce moment c'est particulièrement contraignant pour des tas de raisons sur l'ensemble des centres-villes, pour des problèmes d'accès, nous essayons de les régler au mieux, Michel LOYAT a d'ailleurs participé à une réunion de travail, il en a largement témoigné tout à l'heure et de façon très claire donc je pense qu'il faut passer à autre chose, il faut réfléchir «gagnant-gagnant», c'est ce que nous faisons avec les partenaires sur la reconstruction d'un vrai projet qui va redynamiser le centre-ville et nous nous y croyons.

M. LE MAIRE : Alors vous savez, pour conclure, que les commerçants ont des difficultés, on le sait c'est vrai, c'est réel, la situation économique dans le pays est très difficile, nous ne sommes pas uniquement responsables à Besançon, bien sûr que la situation économique est difficile et nous en avons conscience. Je ne l'ai pas fait cette fois-ci, j'ai oublié de le faire mais à chaque conseil je donne le nombre de dossiers qui sont passés en commission d'indemnisation amiable du tramway et le montant donc je n'ai plus le nombre en tête, je crois que c'est 163 dossiers qui ont été indemnisés pour une somme de presque 2,7 millions d'euros, c'est-à-dire que l'Agglomération du Grand Besançon a indemnisé pour 2,696 millions et quelque, excusez-moi je ne me rappelle plus exactement les commerçants parce que oui nous savons bien qu'une ville sans commerces c'est une ville qui meurt et sans commerces au centre-ville c'est une ville qui meurt mais dernièrement si vous aviez regardé vous auriez pu entendre le représentant des commerçants, M. BELOT, qui a dit qu'effectivement ce qui faisait l'attractivité d'une ville, ce qui faisait que l'on venait ou non dans une ville c'était l'ensemble et Thierry MORTON vient de le dire très bien, c'est ce qui se passait en périphérie et dans le centre de la ville, ce ne sont pas les mêmes commerces au centre-ville qu'en périphérie et ils forment un ensemble. Quand on va dans telle ou telle ville voisine on y va pour un ensemble et c'est vrai que pour nous l'objectif c'est que l'on vienne à Besançon, que l'on sache qu'à Besançon quoi que l'on veuille dans cette ville on peut le trouver, c'est au centre-ville, c'est à l'Ouest, c'est à l'Est, c'est au Nord. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Thierry MORTON : Je veux juste indiquer, par rapport aux questions de transport et de stationnement que samedi dernier on a été obligé, dans le cadre de l'opération Coeur de ville, de réapprovisionner les tickets P + R. Cela veut dire que les habitudes commencent à se prendre, que les gens ont compris la démarche d'aller sur les parkings et de prendre ensuite le tram pour venir au centre-ville, cela rentre dans les habitudes.

M. LE MAIRE : Il n'y avait plus de tickets ? Il faut augmenter les boîtiers.

M. Thierry MORTON : Oui.

M. LE MAIRE : Alors tant mieux. Quels sont ceux qui sont contre ? 14. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 1 pour la partie Communication et favorable unanime (3 abstentions) pour la délibération globale, favorable unanime (1 abstention) de la Commission 2, favorable unanime (2 abstentions) de la Commission 3 pour la partie Eau-Assainissement, favorable unanime pour la partie concernant la Commission 3, favorable unanime (3 abstentions) de la Commission 4 pour la partie Education et favorable unanime de la Commission 4 pour la partie petite enfance, favorable de la Commission 5, favorables unanimes des Commissions 6 et 7, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.